

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 2 avril 2024, à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01**      Ordre du jour

CA      Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 avril 2024, à 19h00.

**10.02**      Ouverture

CA      Direction Performance Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élu.e.s.

**10.03**      Questions

CA      Direction Performance Greffe et Services administratifs

Période de questions du public

**10.04**      Procès-verbal

CA      Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2024.

**10.05**      Procès-verbal

CA      Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249864002

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mars 2024.

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247387001

Adjuger à Construction Irénée Paquet & Fils Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 4 971 303,63 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection majeure du chalet du parc Saint-Laurent de l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 894 834,65 \$ pour les contingences, une dépense de 231 740,16 \$ pour les incidences, pour une dépense totale de 6 097 878,44 \$ taxes incluses. Appel d'offres 1134 / 05 soumissionnaires.

District(s) : Ovide-Clermont

### 20.02 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1249379001

Annuler le contrat de nettoyage et vidange complète des puisards incluant le transport et la disposition des résidus, octroyé au Groupe Sanyvan Inc. au montant de 381,568.68\$ taxes incluses. Appel d'offres 23-20225

### 20.03 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1249913002

Octroyer au Groupe Sanyvan Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 245 000,23 \$, taxes incluses, un contrat de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, pour une durée de trois ans. Appel d'offres 23-20181

### 20.04 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1231038020

Annuler la résolution CA 23-10284 et accorder une contribution financière de 500\$ à l'organisme Journée Cuisine Haïtienne en remplacement de celle accordée au Bottin Haïtien.com le 2 octobre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

### 20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1247606010

Accorder une contribution financière de 300 \$ à la Fondation du Cégep Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 23 mai 2024 et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

**20.06** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1247606011

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès du Conseil Régional des Personnes âgées Italo-Canadiennes (CRAIC) pour l'achat d'une publicité dans le cadre du 50e anniversaire de sa création, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2024.

**20.07** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1247606012

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite lors de la 13e édition du tournoi de golf annuel prévu le 30 mai 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s.

**20.08** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1247606013

Accorder une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation d'Ahuntsic et Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la soirée des Grands Vins, de la 20e édition qui aura lieu le 25 avril 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2024.

**20.09** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1247606009

Entériner une contribution financière de 450 \$ à Radio Centre-Ville Saint-Louis afin de soutenir la tenue de leur Gala annuel qui avait eu lieu le samedi 23 mars dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2024.

**20.10** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1247606008

Accorder une contribution financière de 1 500 \$ aux écoles secondaires Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa pour la persévérance scolaire et à l'Association de graduation de l'école secondaire Lester B. Pearson, soit un montant de 500 \$ pour chaque école et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

## 30 – Administration et finances

**30.01** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1247606006

Approuver et déposer les rapports mensuels au 29 février 2024.

**30.02** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1247606007

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 29 février 2024.

**30.03** Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247387002

Autoriser la réalisation d'ouvertures exploratoires au niveau du bâtiment et du sol de la Maison Brignon-dit-Lapierre, interventions qui sont en lien avec la stratégie de conservation qui sera réalisée pour le bâtiment afin d'en assurer sa pérennité.

District(s) : Marie-Clarac

**30.04** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Direction des services administratifs - 1247987003

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 60 000 \$, accordé par le Ministère des transports et de la Mobilité durable dans le cadre du projet "Vers une mobilité active à Montréal-Nord" et d'approuver une convention à cette fin.

## 40 – Réglementation

**40.01** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249864003

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge latérale droite de 1,51 m au lieu de 2,28 m pour le bâtiment situé au 11195, avenue Cadieux, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

**40.02** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247040002

Adopter le premier projet de résolution PP-063 afin de permettre la construction de 4 bâtiments résidentiels de 8 logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

*District(s) :* Marie-Clarac

**40.03** Règlement - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1237177008

Adopter le règlement numéro 1656-3 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

*Charte montréalaise des droits* Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire et responsabilités :

**40.04** Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1232874002

Adopter le Règlement RGCA24-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2024) modifiant certaines dispositions du Règlement RGCA24-10-0001.

**40.05** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247040001

Déposer le procès-verbal de la consultation publique tenue le 14 mars 2024 et adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec.

*District(s) :* Ovide-Clermont

**40.06** Règlement - Avis de motion

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247987004

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA08-10-0007-4 modifiant l'article 36.3 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

## 50 – Ressources humaines

**50.01** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1246562002

Titulariser M. Mathieu Boucher, à titre de menuisier d'installations à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 6 avril 2024

**50.02** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1237768003

Abolir le poste d'opérateur dépanneur (#95608) demeuré vacant en contrepartie de l'ajout d'un poste de chauffeur opérateur B .

## 51 – Nomination / Désignation

**51.01** Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs - 1249171002

Renouveler la nomination de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, président du Comité consultatif d'urbanisme et de M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, comme président suppléant à compter du 3 avril 2024 jusqu'à la fin du mandat des élu.e.s, en novembre 2025.

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, mercredi le 27 mars 2024



**Dossier # : 1249864002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mars 2024.

Il est recommandé :  
QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mars 2024.

**Signé par** **Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249864002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mars 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre par visioconférence le 12 mars 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

**JUSTIFICATION**

S.O.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

**MONTRÉAL 2030**

S.O.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.



## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis LAPORTE  
agent de recherche en urbanisme

#### ENDOSSÉ PAR

David ROSS  
Chef de division

Le : 2024-03-12

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1247387001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Construction Irénée Paquet & Fils Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 4 971 303,63 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection majeure du chalet du parc Saint-Laurent de l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 894 834,65 \$ pour les contingences, une dépense de 231 740,16 \$ pour les incidences, pour une dépense totale de 6 097 878,44 \$ taxes incluses. Appel d'offres 1134 / 05 soumissionnaires.

Il est recommandé :

QUE soit adjugé à Construction Irénée Paquet & Fils Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 4 971 303,63 \$ taxes incluses, un contrat pour la réfection majeure du chalet du parc Saint-Laurent de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 894 834,65 \$ taxes incluses, à titre de contingence pour des dépenses imprévues au chantier;

QUE soit autorisée une dépense de 231 740,16 \$ taxes incluses, à titre d'incidences pour l'achat d'équipements et services par l'arrondissement;

QUE soit autorisée une dépense totale de 6 097 878,44 \$ taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-03-26 08:48

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1247387001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Construction Irénée Paquet & Fils Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 4 971 303,63 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection majeure du chalet du parc Saint-Laurent de l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 894 834,65 \$ pour les contingences, une dépense de 231 740,16 \$ pour les incidences, pour une dépense totale de 6 097 878,44 \$ taxes incluses. Appel d'offres 1134 / 05 soumissionnaires.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre du *Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité jeunesse 2017-2027*, l'arrondissement de Montréal-Nord procède à la construction et/ou à la rénovation de trois (3) chalets de parcs situés dans des zones stratégiques du territoire. Afin de poursuivre cette démarche bien entamée, et d'y intégrer la rénovation du chalet du parc Saint-Laurent, l'Arrondissement de Montréal-Nord a sollicité antérieurement les services professionnels d'une nouvelle équipe de projet regroupant architectes, ingénieurs en électricité, ingénieurs en mécanique, ingénieurs en structure, ingénieur civil et architecte paysagiste pour mener à bien la conception et la réalisation des travaux de rénovation majeure du chalet du parc Saint-Laurent.

Les plans et devis pour la rénovation complète du bâtiment ont été réalisés en plusieurs étapes et en étroite collaboration avec les études techniques, les représentants des organismes pivots, Sonia Valastro de la DCSLDS et Bassam Ajam de la Division des travaux publics de l'arrondissement.

Le processus d'appel d'offres public pour le contrat de rénovation s'est déroulé du 29 janvier 2024 au 08 mars 2024 pour une durée totale de trente-neuf (39) jours. Sur les dix-sept (17) preneurs du cahier des charges, dont la liste complète se trouve en pièce jointe, cinq (05) ont déposé une soumission et douze (12) n'ont pas déposé de soumission. À noter que quatre (04) preneurs du cahier des charges n'étaient pas des entrepreneurs généraux.

Six (6) addenda ont été émis du 06 février au 04 mars 2024 inclusivement, l'émission du dernier addenda a été faite quatre (04) jours avant l'ouverture publique des soumissions. Ces addendas avaient pour but de clarifier certaines informations, répondre aux questions des soumissionnaires et d'ajouter des informations aux plans et devis.

La publication de ces addendas a eu une incidence sur la date de dépôt des soumissions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1237387001 - Adjuger à Patriarche Architecture Inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note finale, pour un montant de 473 429,11 \$, taxes incluses, un contrat pour services professionnels en architecture, ingénierie du bâtiment et architecture de paysage pour la rénovation du chalet du parc Saint-Laurent et autoriser une dépense de 85 217,24 \$, taxes incluses, pour contingence d'honoraires, pour une dépense totale de 558 646,35 \$, et approuver la Convention de services professionnels à intervenir entre Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la firme. Appel d'offres no.1101 / 05 soumissions.

## **DESCRIPTION**

Le présent contrat de construction vise la rénovation complète du chalet du parc Saint-Laurent situé 11612 avenue Salk à Montréal-Nord. Ce bâtiment est occupé depuis plusieurs années par deux organismes communautaires pivots d'importance dans le secteur, soit le Centre des jeunes l'Escale qui occupe le rez-de-chaussée et la Bambinerie de l'organisme Entre Parents qui occupe le sous-sol.

La rénovation aura pour but d'améliorer les locaux devenus désuets et vétustes pour les organismes tout en modernisant l'esthétique du bâtiment, et de permettre une plus grande versatilité des locaux dans leur ensemble. Améliorant par le fait même l'offre aux citoyens dans ce parc d'envergure. La rénovation de ce chalet est essentielle pour assurer sa pérennité; de nombreuses composantes et matériaux ont atteint leur durée de vie utile, et certains sont considérés comme des contaminants et doivent être retirés.

Ces travaux comportent notamment, et sans s'y limiter aux interventions suivantes :

- Le retrait de l'ensemble des parements muraux extérieurs, ce qui comprend entre autres, la maçonnerie, les revêtements de toiture ainsi que les portes et fenêtres et le crépi de fondation et les margelles. Certaines de ces composantes doivent être retirées et disposées en condition de présence d'amiante et/ou de plomb. Au niveau intérieur, la majorité des cloisons et revêtements muraux doivent être retirés, en plus de l'ensemble du mobilier intégré et des finis de sol et plafonds. L'ensemble de ces composantes doivent être retirées et disposées en condition de présence d'amiante et/ou de plomb ainsi que les appareils sanitaires, la plomberie et la mécanique existante;
- La reconstruction de cloisons intérieures selon les nouvelles exigences du programme souhaité par la ville de Montréal. La phase de reconstruction comprend la mise en place de nouveaux finis extérieurs ainsi que de nouvelles portes et fenêtres selon des dispositions établies en fonction du nouveau programme. Dans la même optique et en vue d'offrir un bâtiment adapté aux exigences d'aménagement actuelles, la reconstruction de l'édifice prévoit la mise en place d'un nouveau système de chauffage et climatisation ainsi qu'un système de plomberie sur les deux étages du bâtiment;
- La construction d'une nouvelle cage d'ascenseur ainsi que d'une mezzanine au niveau du rez-de-chaussée et d'une toilette publique extérieure, sans agrandir le périmètre du bâtiment;
- La fourniture et installation de mobiliers intégrés ainsi que d'appareils d'éclairage, électrique et/ou de plomberie pour les deux étages du bâtiment. De plus, la réalisation du projet nécessite la fourniture de différents accessoires d'ordre fonctionnel, tant au niveau du sous-sol, du rez-de-chaussée que de la mezzanine;
- La remise en état de différents finis de sol existant en plus de mettre aux normes certaines composantes existantes par leur modification ou leur remplacement. C'est particulièrement le cas au niveau de l'enveloppe du bâtiment qui est bonifiée par l'ajout d'isolant et des escaliers ou les garde-corps sont changés;
- Au point de vue du site, le projet préconise la préservation de plusieurs arbres matures ainsi que la mise en valeur du bâtiment. Cette mise en valeur passera par la

réalisation de nouveaux aménagements autour des trottoirs existants et d'implantation de nouveaux appareils d'éclairage autoportants. En complémentarité de ces nouveaux aménagements, de nouvelles plantations seront réalisées, en concordance avec la mise en place de nouveaux mobiliers urbains et d'une nouvelle signalétique.

Des contingences de 18% sont prévues au contrat pour faire face aux imprévus de chantier.

Il est à noter que la surveillance partielle des travaux sera assurée par les firmes professionnelles au projet, soit Patriarche architecture Inc., CBTEC., et EMS Ingénierie, une surveillance partielle d'un laboratoire spécialisé sera assurée durant les travaux de bétonnage et les travaux de toiture.

## JUSTIFICATION

Les travaux de rénovation majeure du bâtiment sont jugés nécessaires depuis plusieurs années. Les objectifs généraux de cette rénovation visent l'amélioration du volet sécurité du bâtiment par une mise aux normes complète des espaces et des équipements électromécaniques, rendre conforme l'accessibilité universelle du bâtiment, limiter et corriger les dommages sur l'enveloppe du bâtiment, retirer les matériaux considérés contaminés (amiante par exemple), assurer la pérennité de cette construction, améliorer sa visibilité et l'éclairage du bâtiment. Les travaux de rénovation du bâtiment seront complétés par un aménagement paysager et l'ajout d'éclairage au pourtour du bâtiment. L'arrondissement de Montréal-Nord ne possède pas les ressources ni l'expertise pour réaliser les travaux de cette envergure.

Comme mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, ils affirment avoir procédé à l'analyse des soumissions reçues le 08 mars 2024. Leur analyse démontre que Construction Iréné Paquet et Fils Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Pour ces raisons, l'octroi du contrat à Construction Iréné Paquet et Fils Inc est recommandé.

Des cinq (5) soumissions reçues, les trois (3) plus basses soumissions ont été analysées par le service d'approvisionnement de l'arrondissement. Ces trois (3) soumissions sont conformes. L'analyse du formulaire de soumission des cinq (5) soumissions ont aussi été validés, et les cinq (5) formulaires sont conformes.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses incidentes au montant total de 231 740,16 \$, comprennent les dépenses supplémentaires liés à la réalisation complète des travaux, dont les expertises en laboratoires, la relocalisation des organismes, l'achat de mobilier urbain, etc. - la liste des incidences prévues au projet se trouve à l'aspect financier en pièce jointe.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (INCIDENCES) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Construction Irénée Paquet & Fils Inc.	4 971 303,63 \$	n/a	4 971 303,63 \$
Construction Genfor Ltée	5 006 011,50 \$	n/a	5 006 011,50 \$
Les Entreprises Constructo	5 006 424,26 \$	n/a	5 006 424,26 \$
L'Archevêque & Rivest Ltée	5 143 981,50 \$	n/a	5 143 981,50 \$
Groupe DCR	5 418 771,75 \$	n/a	5 418 771,75 \$

<b>Dernière estimation réalisée par les professionnels</b>		<b>n/a</b>	<b>5 064 340,41 \$</b>
<b>Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)</b> VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
			5 109 298,53 \$ \$
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b> VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			
			2,78 %
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)</b> VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
			447 468,12 \$
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)</b> VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]			
			9,00 %
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b> VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
			93 036,78 \$
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b> VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			
			1,84 %
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b> VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			
			34 707,87 \$
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b> VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			
			0,70 %

La dépense totale pour la réalisation du projet est de 6 097 878,44 \$ taxes incluses, et se répartit de la façon suivante :

<b>Description</b>	<b>Travaux (A)</b>	<b>Contingences (18%) (B)</b>	<b>Incidences ( C )</b>	<b>Total (D) = (A) + (B) + ( C )</b>
Coût des travaux	4 323 812,68 \$	778 286,28 \$	201 557,00 \$	5 303 655,96 \$
TPS 5%	216 190,63 \$	38 914,31 \$	10 077,85 \$	265 182,80 \$
TVQ 9,975%	431 300,31 \$	77 634,06 \$	20 105,31 \$	529 039,68 \$
<b>Coût brut travaux</b>	<b>4 971 303,63 \$</b>	<b>894 834,65 \$</b>	<b>231 740,16 \$</b>	<b>6 097 878,44 \$</b>
Ristourne 100% TPS	216 190,63 \$	38 914,31 \$	10 077,85 \$	265 182,80 \$
Ristourne 50% TVQ	215 650,16 \$	38 817,03 \$	10 052,66 \$	264 519,84
<b>Coût net des travaux</b>	<b>4 539 462,84 \$</b>	<b>817 103,31 \$</b>	<b>211 609,66 \$</b>	<b>5 568 175,80 \$</b>

Cette dépense au montant de 5 568 175,80\$ (montant net de ristournes de taxes) sera financée de la façon suivante;

Un montant de 3 914 754,46\$ (montant net de ristournes de taxes) pour les travaux liés à la rénovation et les incidences, une partie par le surplus de l'arrondissement, soit 3 215 012,77\$ et le solde, soit 699 741,69\$, par les règlements d'emprunt "RGCA22-10-0005 et RGCA23-10-0005 protections des bâtiments" prévus au Programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement (PDI).

Un montant de 800 000,00 \$ (montant net de ristournes de taxes) pour les travaux liés à la rénovation et au remplacement de matériaux et équipements existants sera financé par le Programme de protection des immeubles de compétence locale (maintien d'actifs) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

Un montant de 853 421,34 \$ (montant net de ristournes de taxes) pour les travaux liés à l'aménagement d'espaces accessibles à tous sera financé par le Programme d'accessibilité universelle de compétence locale du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

## **MONTRÉAL 2030**

Les principes de développement durable applicables seront respectés, notamment dans l'utilisation de matériaux moins dommageables et la gestion des déchets de construction sur le chantier. Les principes LEED ont été utilisés sans toutefois aller vers une certification. Pour la performance énergétique, voici un résumé des améliorations:

De manière à augmenter la résistance/performance thermique de l'enveloppe du bâtiment, et répondre aux normes d'efficacité énergétique, nous avons prévu:

- Installer des portes et fenêtres performantes et étanches;
- Augmenter la résistance thermique des murs de maçonnerie et revêtements métalliques existants;
- Augmenter la résistance thermique des toits plats;
- Augmenter la résistance thermique des toits en pente.

Les résistances thermiques actuelles et celles visées pour les différentes composantes de l'enveloppe sont inscrites aux plans d'architecture.

Du côté des divers équipements électromécaniques (chauffage, électricité, éclairage, etc.), il est prévu:

- D'optimiser la performance énergétique avec l'installation de nouveaux systèmes électromécaniques;
- D'installer des systèmes d'éclairage au DEL à 120V dans tout le bâtiment et sur le site.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'ensemble du bâtiment et du site au périmètre devront laisser place aux travaux jusqu'à la toute fin du chantier. Les organismes qui occupent le bâtiment seront relocalisés pour toute la durée des travaux par l'équipe de la DCSLDS. L'usage du bâtiment pourra reprendre lorsque la réception provisoire sera effectuée.

L'organisation d'événements ou d'activités situés à proximité du bâtiment n'est pas recommandée.

Les terrains sportifs et les équipements aquatiques adjacent à la zone de chantier devront

prévoir un entretien plus rigoureux. Des bâches de protections sont prévus afin de limiter la propagation des débris et de la poussière. Les responsables à l'arrondissement seront avisés avant le début des travaux.

Pour des raisons de sécurité, le bon fonctionnement des équipements d'éclairage dans le parc et l'ajout d'éclairage temporaire dans le bâtiment sont exigés. Toute coupure des services publics dans le bâtiment et dans le parc nécessitera l'approbation du directeur des travaux.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'évolution de la pandémie et des mesures sanitaires à mettre en place pourraient avoir un impact sur l'échéancier et sur le budget du projet.

Le devis exige la mise en place de mesures sanitaires afin d'obéir aux recommandations les plus strictes en termes de santé et sécurité de la CNESST et de la Direction générale de la santé publique.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les responsables à division des Loisirs de l'arrondissement sont informés des travaux à venir. Ils seront rencontrés afin de planifier et coordonner la réalisation des travaux dans le but de minimiser les impacts sur la tenue des activités dans cette section du parc Saint-Laurent. L'installation des protections temporaires (clôtures, affiche, avis de travaux) et l'occupation du site par l'entrepreneur seront coordonnées avec eux et avec l'équipe des Communications de l'arrondissement lorsque l'échéancier détaillé nous sera fourni par l'entrepreneur pour approbation par l'arrondissement.

Une affiche du chantier sera installée à deux emplacements, et des clôtures de chantier vont circonscrire toute la zone des travaux autour du bâtiment et une partie du parc. Les terrains de jeux situés à proximité sont en dehors de cette zone, et pourront conserver leurs activités.

Des bâches de protections sont prévues sur la section de clôture du chantier qui fait face à la piscine afin de limiter la propagation des débris et des poussières. Les équipes d'entretien seront avisées avant le début des travaux.

Un calendrier des travaux a été remis aux responsables du projet dans l'équipe des loisirs de DCSLDS. Ce même calendrier fait partie des documents contractuels de l'entrepreneur général.

En temps et lieu, des communications seront faites auprès des employés et divers intervenants les dates importantes et interventions liées à l'avancement des travaux.

Une séquence de communication sera réalisée et inclura les éléments suivants :

Relations médias : Parution dans le communiqué des faits saillants du CA

Panneau de chantier

Événement : Première pelletée de terre et inauguration

Médias sociaux : Entrevues en vrac des occupants qui raconte des anecdotes savoureuses sur leur passage dans l'ancien bâtiment, présentation des nouveaux locaux lors de l'inauguration

InfoNord : Reprise des éléments de la vidéo en article et un autre article après l'inauguration

Site Web : Article avec lien vers les vidéos

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**



L'échéancier de réalisation du mandat est détaillé selon les phases ci-dessous :

<b>PHASES PROJÉTÉES</b>	<b>DATES</b>
Adjudication du contrat (CA)	02 avril 2024
Mobilisation de l'entrepreneur	mi-avril 2024
Début des travaux	Fin avril 2024
Fin des travaux - prise de possession	Automne 2025

À noter: la fin des travaux est à titre indicatif seulement. Les dates ont été établies en fonction des données connues à ce jour. Les découvertes en chantier, la disponibilité de certains matériaux/équipements, la disponibilité de la main d'œuvre, et autres éléments perturbateurs imprévus pourraient avoir un impact sur la durée des travaux.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Construction Iréné Paquet & Fils Inc.  
1300 rue St-Zothique Est  
Montréal, Qc  
H2G 1G5

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Paul DE VREEZE, Service de la gestion et planification des immeubles  
Corinne Sophie FARAZLI, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-03-15

Élise LAPOINTE  
architecte

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1249379001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Annuler le contrat de nettoyage et vidange complète des puisards incluant le transport et la disposition des résidus, octroyé au Groupe Sanyvan Inc. au montant de 381,568.68\$ taxes incluses. Appel d'offres 23-20225

QUE soit annulé le contrat de nettoyage et vidange compl`te des puisards incluant le transport et la disposition des résidus octroyé au Groupe Sanyvan Inc. au montant de 381 568, 68\$ taxes incluses. Appel d'offres 23-20225.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-02 12:38

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1249379001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Annuler le contrat de nettoyage et vidange complète des puisards incluant le transport et la disposition des résidus, octroyé au Groupe Sanyvan Inc. au montant de 381,568.68\$ taxes incluses. Appel d'offres 23-20225

**CONTENU****CONTEXTE**

Pour des raisons de disponibilités financières, l'allocation des fonds a été revue afin de prioriser le nettoyage des conduites d'égouts. En effet, l'arrondissement ne peut, dans les circonstances budgétaires actuelles, accorder deux contrats. C'est pourquoi, il est requis d'annuler le contrat de nettoyage et vidange complète des puisards incluant le transport et la disposition des résidus, octroyé au Groupe Sanyvan Inc. au montant de 381,568.68\$ taxes incluses. Appel d'offres 23-20225

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**Alexandre LETOURNEAU  
chef de section - soutien general



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249379001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Groupe Sanyvan Inc., plus bas soumissionnaire conforme, montant de 381,568.68\$ taxes incluses, un contrat de nettoyage et vidange complète des puisards incluant le transport et la disposition des résidus, et ce, pour une durée de trente-six (36) mois à partir de janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026. Appel d'offres 23-20225 / 4 soumissions

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Montréal-Nord dénombre 6652 puisards sur son territoire qui collecte les eaux de ruissellement pour les acheminer vers le réseau d'égouts municipal. Au fil du temps, les puisards accumulent des sédiments provenant des eaux de ruissellement qu'ils ont à captées. Il est donc nécessaire de les nettoyer (incluant les drains) périodiquement. Cette fonction fait partie de l'entretien préventif de base pour ce genre de dispositif. L'expérience de la Ville, en particulier celle de notre arrondissement, démontre que l'on doit effectuer le nettoyage tous les trois ans, afin de maintenir leur efficacité et ainsi éviter les refoulements, notamment lors de fortes pluies, d'averses subites ou de la fonte de la neige. Cette pratique permet d'atteindre un rendement optimal du réseau d'élimination des eaux de surface, tant du point de vue opérationnel que du point de vue d'une répartition équitable des coûts annuels.

Cette activité respecte donc le programme triennal élaboré par la Direction des travaux publics pour le nettoyage des puisards. En effet, l'objectif est d'effectuer le nettoyage de l'ensemble des puisards de l'arrondissement sur une période de trois (3) ans, tout en réalisant chaque année, le nettoyage d'un certain nombre de puisards jugés critiques en raison de leur positionnement.

Cette activité est prévue dans les cibles à réaliser annuellement établies par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres portant le numéro 23-20225. À la suite de cet appel d'offres quatre (4) ont déposé une soumission. Il s'agit du plus bas soumissionnaire conforme "Groupe Sanyvan inc". Le contrat est d'une durée de trois (3) ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

En 2019 :  
*Adjuger à Groupe Sanyvan Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 246 662,77 \$, taxes incluses, un contrat de nettoyage et vidange complète de puisards incluant le transport et la disposition des résidus, et ce, pour une durée de trente-six (36) mois à*

partir du 3 juin 2019 jusqu'au 2 juin 2022. Appel d'offres 19-17453 / 4 soumissions

## DESCRIPTION

Les travaux consistent au nettoyage de 6652 puisards de rues et ruelles, à la vérification de l'écoulement et à la disposition responsable des boues récupérées lors de cette activité. Enfin, l'entrepreneur doit fournir un rapport complet de l'inspection des puisards qu'il nettoie, afin que l'arrondissement puisse procéder aux réparations requises. Cette activité s'inscrit dans le cadre d'une approche préventive, afin d'optimiser la durée de vie active de l'égout et d'assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure.

## JUSTIFICATION

L'opération de nettoyage est essentielle au bon fonctionnement du système d'évacuation des eaux de ruissellement et permet de prévenir les débordements qui peuvent survenir lors de fortes pluies ou à la fonte de la neige. Compte tenu de l'ampleur des travaux à exécuter, le personnel des travaux publics ne peut effectuer la totalité des travaux de nettoyage de puisards.

En plus, la quantité d'abrasif hivernal déposée sur la chaussée et les trottoirs pour sécuriser les déplacements est en forte augmentation. Ce qui a une incidence sur la propreté des puisards.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour le nettoyage des puisards est de 381,568.88\$ (taxes incluses). Ce montant est prévu au budget de fonctionnement de l'eau de la Division de la voirie pour l'année 2024 - 2025 - 2026.

Cette dépense sera répartie de la façon suivante;

Description	2024	2025	2026	total
<b>Contrat - quantités(TM)</b>	220	220	220	660
Coût unitaire™	140,00 \$	140,00 \$	140,00 \$	
<b>Nombre de puisards</b>	2 218	2 217	2 217	6 652
Prix unitaire	35,00 \$	36,00 \$	37,00 \$	
Montant du contrat (tx incluses)	124 667,39 \$	127 176,15 \$	129 725,14 \$	381 568,68 \$
<b>Montant du contrat (net)</b>	<b>113 837,95 \$</b>	<b>116 128,77 \$</b>	<b>118 456,35 \$</b>	<b>348 423,07 \$</b>

Cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement à l'activité de l'eau.

## MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les sédiments (boues) qui obstruent le réseau d'égouts peuvent causer :

1. Une augmentation des risques d'inondation ;
2. Des refoulements en milieu urbain, ce qui pourrait avoir comme conséquences des risques pour la santé publique et pour l'environnement : modification des zones inondables, abaissement des niveaux d'eau (approvisionnement en eau potable).

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre LETOURNEAU  
chef de section - soutien general

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-18

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics





**Dossier # : 1249913002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer au Groupe Sanyvan Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 245 000,23 \$, taxes incluses, un contrat de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, pour une durée de trois ans. Appel d'offres 23-20181

QUE soit octroyé au Groupe Sanyvan Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 245 000,23 \$, taxes incluses, le contrat 23-20181 de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, pour une durée de trois ans;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par**

**Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249913002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer au Groupe Sanyvan Inc. , plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 245 000,23 \$, taxes incluses, un contrat de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, pour une durée de trois ans. Appel d'offres 23-20181

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des travaux publics a rédigé A.O 23-20181 le 25 octobre 2023 afin de s'assurer un service de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts de l'arrondissement de Montréal-Nord pour trois (3) années. Le plus bas soumissionnaire conforme a été le Groupe Sanyvan Inc. avec un montant de 245 000,23 \$, taxes incluses.

Répartition :

**Contrat Service de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus.**

Description	1ère année-2024	2ième année - 2025	3ième année - 2026	Total du contrat
Montant avant taxes	71 030,00 \$	71 030,00 \$	71 030,00 \$	213 090,00 \$
TPS 5%	3 551,50 \$	3 551,50 \$	3 551,50 \$	10 654,50 \$
TVQ 9.975 %	7 085,24 \$	7 085,24 \$	7 085,24 \$	21 255,73 \$
<b>TOTAL taxes incluses</b>	<b>81 666,74 \$</b>	<b>81 666,74 \$</b>	<b>81 666,74 \$</b>	<b>245 000,23 \$</b>
<b>TOTAL net</b>	<b>74 572,62 \$</b>	<b>74 572,62 \$</b>	<b>74 572,62 \$</b>	<b>223 717,86 \$</b>

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

En 2023, le conseil d'Arrondissement a approuvé une dépense de 42 519,94 \$ \$ taxes incluses, auprès du fournisseur Groupe Sanivan Inc.. pour des travaux pour récupérer les égouts combinés par la Direction des travaux publics.

En 2022, le conseil d'Arrondissement a approuvé une dépense de 41 811,27 \$ taxes incluses, auprès du fournisseur Groupe Sanivan Inc.. pour des travaux pour récupérer les égouts combinés par la Direction des travaux publics.

En 2021, le conseil d'Arrondissement a approuvé une dépense de 40 727,27 \$ taxes incluses, auprès du fournisseur Groupe Sanivan Inc.. pour des travaux pour récupérer les égouts combinés par la Direction des travaux publics.

En 2020, le conseil d'Arrondissement a approuvé une dépense de 39 346,69 \$ taxes incluses, auprès du fournisseur Groupe Sanivan Inc.. pour des travaux pour récupérer les égouts combinés par la Direction des travaux publics.

**DESCRIPTION**

La Division de Travaux Publics demande l'autorisation du montant de 245 000,23 \$, taxes incluses, du contrat 23-20181 pour le service de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour la

durée du contrat.

<b>Addenda</b>	<b>Date d'émission</b>	<b>Description</b>
1	2023-10-06	Modification des quantités pour les lots 16
2	2023-11-02	Demande d'avoir des équipements requis pour l'ensemble des lots soumissionnés
3	2023-11-22	Report de la date d'ouverture des soumissions
4	2023-12-05	Réponse à plusieurs questions des entrepreneurs
5	2023-12-06	Modification du bordereau suite à l'addenda #4

#### **JUSTIFICATION**

L'inspection et le nettoyage préventifs et réguliers sont nécessaires pour la pérennité du réseau d'égout de la ville de Montréal Nord.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 245 000,23\$ taxes incluses sera financée par le budget de fonctionnement.

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karen MURPHY  
secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-03-25

Nasser AWAD SHKEMY  
chef(fe) de division - voirie et aqueduc en arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1231038020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Annuler la résolution CA 23-10284 et accorder une contribution financière de 500\$ à l'organisme Journée Cuisine Haïtienne en remplacement de celle accordée au Bottin Haïtien.com le 2 octobre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

QUE soit annulée la résolution CA23 10 284 adoptée au conseil d'arrondissement du 2 octobre 2023;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Journée Cuisine Haïtienne en remplacement de celle accordée au Bottin Haïtien.com le 2 octobre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** **Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1231038020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Annuler la résolution CA 23-10284 et accorder une contribution financière de 500\$ à l'organisme Journée Cuisine Haïtienne en remplacement de celle accordée au Bottin Haïtien.com le 2 octobre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement du 2 octobre 2023 a octroyé une contribution financière de 500\$ à l'organisme Bottin Haitien.com. L'organisme a utilisé un de ses autres noms pour son compte fournisseur dans le registre des fournisseurs de la Ville, soit Journée Cuisine Haitienne.

Il y a lieu de procéder à l'annulation de la résolution CA23 10 284 qui accorde cette contribution en adoptant une nouvelle au nom de Journée Cuisine Haitienne. Le montant de cette contribution demeure inchangé.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1231038020

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 500 \$ pour l'organisme Bottin Haïtien.com afin de soutenir la tenue de la 5e édition de leur soirée de la Journée de la cuisine haïtienne qui a eu lieu le 1er septembre 2023 au Centre de congrès et banquets Renaissance, situé au 7550, boulevard Henri-Bourassa Est, à Montréal, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent le versement d'une contribution financière pour l'organisme Bottin Haïtien.com afin de soutenir la tenue de la 5e édition de leur soirée de la Journée de la cuisine haïtienne qui a eu lieu le 1er septembre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaires des élus pour l'année financière 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 500 \$ pour l'organisme Bottin Haïtien.com afin de soutenir la tenue de la 5e édition de leur soirée de la Journée de la cuisine haïtienne qui a eu lieu le 1er septembre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaires des élus pour l'année financière 2023.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget discrétionnaire des élus.  
Fournisseur : 159017

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**



## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON  
Chargée de secrétariat

#### ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt

Le : 2023-09-19

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1247606010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ à la Fondation du Cégep Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 23 mai 2024 et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

QUE soit accordée une dépense de 300 \$ à la Fondation du Cégep Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 23 mai 2024 afin de contribuer à la remise des bourses aux étudiant.e.s s'étant démarqué.e.s tant sur le plan académique que personnel, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247606010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ à la Fondation du Cégep Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 23 mai 2024 et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 300 \$ à la Fondation du Cégep Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 23 mai 2024 afin de contribuer à la remise des bourses aux étudiant.e.s s'étant démarqué.e.s tant sur le plan académique que personnel, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2024.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 300 \$ sera imputée au budget de fonctionnement.  
Fournisseur : 119154.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2024-03-20

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1247606011**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser une dépense de 500 \$ auprès du Conseil Régional des Personnes âgées Italo-Canadiennes (CRAIC) pour l'achat d'une publicité dans le cadre du 50e anniversaire de sa création, qui aura lieu le 26 avril 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2024.

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès du Conseil Régional des Personnes âgées Italo-Canadiennes (CRAIC) pour l'achat d'une publicité dans le cadre du 50e anniversaire de sa création, qui aura lieu le 26 avril 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2024.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** **Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247606011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 500 \$ auprès du Conseil Régional des Personnes âgées Italo-Canadiennes (CRAIC) pour l'achat d'une publicité dans le cadre du 50e anniversaire de sa création, qui aura lieu le 26 avril 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élu.es de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élu.e.s pour l'année financière courante.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est recommandé d'autoriser une dépense de 500 \$ auprès du Conseil Régional des Personnes âgées Italo-Canadiennes (CRAIC) pour l'achat d'une publicité dans le cadre du 50e anniversaire de sa création, qui aura lieu le 26 avril 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2024.

**JUSTIFICATION**

Le Conseil Régional des Personnes âgées Italo-Canadiennes (CRAIC) oeuvre depuis un demi-siècle dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées en offrant du soutien et une grande variété de services et d'activités tout en favorisant l'autonomie physique et intellectuelle afin de briser l'isolement et l'exclusion sociale.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget de fonctionnement des élu.es.  
Fournisseur : 131814.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2024-03-20

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1247606012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 500 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite lors de la 13e édition du tournoi de golf annuel prévu le 30 mai 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s.

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite de deux trous du parcours de golf lors de la 13e édition du tournoi de golf annuel prévu le 30 mai 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247606012

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 500 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite lors de la 13e édition du tournoi de golf annuel prévu le 30 mai 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s.

**CONTENU****CONTEXTE**

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite de deux trous du parcours de golf lors de la 13e édition du tournoi de golf annuel prévu le 30 mai 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 10 130 : Autoriser une dépense de 300 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite d'un trou du parcours de golf lors de la 12e édition du tournoi de golf annuel prévu le 31 mai 2023, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'autoriser une dépense de 500 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite de deux trous du parcours de golf lors de la 13e édition du tournoi de golf annuel prévu le 30 mai 2024 à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2024.

**JUSTIFICATION**

L'Organisme s'engage à utiliser la somme versée en conformité avec sa demande. Il s'engage également à faire parvenir, aux personnes concernées, une preuve de l'utilisation de ladite somme.

Dans le cas où l'activité prévue n'a pas lieu, l'Organisme s'engage à aviser les personnes concernées et de proposer une activité alternative pour l'utilisation de la somme versée.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 500 \$ taxes incluses sera imputée au budget de représentation des élu.e.s.  
Fournisseur : 133499.

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2024-03-20

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1247606013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation d'Ahuntsic et Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la soirée des Grands Vins, de la 20e édition qui aura lieu le 25 avril 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2024.

QUE soit accordée une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation d'Ahuntsic et Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la soirée des Grands Vins, de la 20e édition qui aura lieu le 25 avril 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2024.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247606013

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation d'Ahuntsic et Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la soirée des Grands Vins, de la 20e édition qui aura lieu le 25 avril 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élu.e,s de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élu.e.s pour l'année financière courante.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation d'Ahuntsic et Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la soirée des Grands Vins, de la 20e édition qui aura lieu le 25 avril 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2024.

**JUSTIFICATION**

La Fondation d'Ahuntsic et Montréal-Nord offre un service de soutien au CSSSAM-N dans son engagement à maintenir le bien-être et la santé  
Cet événement va contribuer à l'amélioration des soins de santé offerts à la population d'Ahuntsic et Montréal-Nord.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget de publicité / frais de représentation des élu.e.s.

Fournisseur :

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

#### ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2024-03-21

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1247606009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 450 \$ à Radio Centre-Ville Saint-Louis afin de soutenir la tenue de leur Gala annuel qui avait eu lieu le samedi 23 mars dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2024.

QUE soit entérinée une contribution financière de 450 \$ à Radio Centre-Ville Saint-Louis afin de soutenir la tenue de leur Gala annuel qui avait eu lieu le samedi 23 mars dernier.

ET QUE la dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247606009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 450 \$ à Radio Centre-Ville Saint-Louis afin de soutenir la tenue de leur Gala annuel qui avait eu lieu le samedi 23 mars dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est recommandé d'entériner une contribution financière de 450 \$ à la Radio Centre-Ville Saint-Louis afin de soutenir la tenue de leur Gala annuel qui avait eu lieu le samedi 23 mars dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2023. Radio Centre-ville est fière de célébrer 49 années d'existence, et a à cœur de poursuivre sa vocation, celle de donner une voix à toutes les communautés culturelles qui font la richesse de notre Métropole.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 450 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.  
Fournisseur : 35808.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

#### ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2024-03-22

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement





**Dossier # : 1247606008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 500 \$ aux écoles secondaires Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa pour la persévérance scolaire et à l'Association de graduation de l'école secondaire Lester B. Pearson, soit un montant de 500 \$ pour chaque école et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s. Les bourses seront remises aux élèves en fin d'année lors de la cérémonie de graduation et du Gala d'excellence en 2024.

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ aux écoles secondaires Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa pour la persévérance scolaire et à l'Association de graduation de l'école secondaire Lester B. Pearson, soit un montant de 500 \$ pour chaque école;

ET QUE la dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247606008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 500 \$ aux écoles secondaires Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa pour la persévérance scolaire et à l'Association de graduation de l'école secondaire Lester B. Pearson, soit un montant de 500 \$ pour chaque école et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s. Les bourses seront remises aux élèves en fin d'année lors de la cérémonie de graduation et du Gala d'excellence en 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 1 000 \$ aux écoles secondaires Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa pour la persévérance scolaire, le montant pour chaque école est de 500 \$. Les bourses seront remises en fin d'année, lors des Galas d'excellence édition 2024 qui se tiendront respectivement, le 29 mai et le 6 juin 2024.

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association de graduation de l'école secondaire Lester B, Pearson en vue de constituer une bourse qui sera remise aux élèves lors de la cérémonie de graduation le 25 juin 2024. Cette bourse sera partagée avec les élèves les plus méritant selon certains critères de sélection, tels que : les notes obtenues en étude, le bénévolat et la persévérance.

**JUSTIFICATION**

Les élu.e.s collaborent aux efforts en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative en octroyant des bourses qui seront remises pour témoigner de leur solidarité et leur soutien envers les jeunes de Montréal-Nord

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 1 500 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

Fournisseur école secondaire Calixa-Lavallée : ÉCOLE POLYVALENTE CALIXA-LAVALLÉE /  
136590

Fournisseur école secondaire Henri-Bourassa : ÉCOLE SECONDAIRE HENRI-BOURASSA /  
136592

Fournisseur école secondaire Lester B. Pearson : ÉCOLE SECONDAIRE LESTER B. PEARSON /  
136593

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2024-03-26

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1247606006**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approuver et déposer les rapports mensuels au 29 février 2024.

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 29 février 2024.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-02 12:35

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247606006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports mensuels au 29 février 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 10 049 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 janvier 2024.

**DESCRIPTION**

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2024-03-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1247606007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 29 février 2024.

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 29 février 2024.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-02 12:35

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247606007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 29 février 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 10 050 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2024.

**DESCRIPTION**

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 29 février 2024 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lila BENTALHA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

Le : 2024-03-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement



**Dossier # : 1247387002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réalisation d'ouvertures exploratoires au niveau du bâtiment et du sol de la Maison Brignon-dit-Lapierre, interventions qui sont en lien avec la stratégie de conservation qui sera réalisée pour le bâtiment afin d'en assurer sa pérennité.

Il est recommandé:

QUE soit autorisée la réalisation d'ouvertures exploratoires au niveau du bâtiment et du sol de la Maison Brignon-dit-Lapierre, interventions qui sont en lien avec la stratégie de conservation qui sera réalisée pour le bâtiment afin d'en assurer sa pérennité.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-03-21 11:46

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247387002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réalisation d'ouvertures exploratoires au niveau du bâtiment et du sol de la Maison Brignon-dit-Lapierre, interventions qui sont en lien avec la stratégie de conservation qui sera réalisée pour le bâtiment afin d'en assurer sa pérennité.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La présente demande a pour objectif l'autorisation des travaux exploratoires planifiés dans le cadre de la réalisation de la stratégie de conservation pour la Maison Brignon-Dit-Lapierre, immeuble patrimonial cité.

Afin de planifier les éventuels travaux d'entretien et de restauration de la Maison Brignon-Dit-Lapierre, l'arrondissement de Montréal-Nord a octroyé un contrat à une équipe de professionnels spécialisés en architecture et structure de bâtiment patrimonial afin d'élaborer une stratégie de conservation. Pour arriver à des observations et des recommandations justes, les professionnels à l'aide d'experts en construction patrimoniale, doivent procéder à des ouvertures exploratoires ainsi qu'à l'excavation du sol situé en bordure des fondations afin de les investiguer correctement les matériaux existants. Ce type d'inspection vise à connaître plus en détail la cause d'une déficience ou d'un désordre potentiel, et arriver à des solutions correctrices appropriées, au besoin.

La Division du patrimoine et le service d'archéologie de la Ville centre sont avisés des étapes subséquentes.

Pour toutes informations supplémentaires en lien avec le contrat de services professionnels, veuillez vous référer à la décision déléguée #2239171001.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD #1213602012 - Autoriser les travaux de peinture à la galerie de l'immeuble de la Maison Brignon-dit-Lapierre, tout en respectant les produits à utiliser inscrits aux manuels d'entretien remis lors des travaux de restauration en 2011.

**DESCRIPTION**

1. Désordres observés à ce jour :

Les éléments listés ci-dessous sont des déficiences et préoccupations soulevées au cours des dernières années, il s'agit d'une liste non exhaustive à titre indicatif seulement :

- La grande majorité des éléments architecturaux en façades présentent des désordres esthétiques et physiques (peinture écaillée, pièces de bois en détérioration);
- Dégradation des joints de mortiers et fissures dans la pierre de taille sur certaines zones des façades, notamment au niveau des deux cheminées;
- Fenestration : accumulation d'eau, peinture qui s'écaille, double châssis problématique du côté extérieur de certaines fenêtres;
- Portes et cadre extérieures : entretien général et peinture qui écaille;
- La structure de bois au niveau des combles présente d'importantes fissures qui méritent d'être vérifiées;
- Les madriers de bois sous la toiture (combles) présentent des cernes d'humidité dont l'évolution et la source exacte sont inconnues;
- La maçonnerie du côté intérieure des combles doit être inspectée;
- Gouttière du balcon de la façade avant; la projection de l'eau semble trop prononcée et abîme les végétaux et le sol situé directs dessous (côté ouest);
- Fissures dans le seuil de la porte d'accès au sous-sol du côté est;
- Tous autres désordres à valider sur le site lors de la visite des lieux.

L'expertise technique du mandat devra analyser l'ensemble de toutes les composantes du bâtiment. Le premier rapport de visite de l'architecte, faisant constat de questionnements et de désordres observés, est en pièce jointe.

## 2. Intérêt et protection patrimoniale du bâtiment :

Le bâtiment est protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, en vigueur depuis le 19 octobre 2012, par le statut suivant :

### · Immeuble patrimonial cité - anciennement un monument historique cité (2007-09-17).

- Le bâtiment est identifié aux documents d'évaluation du patrimoine urbain dans la catégorie suivante :  
Immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle (juridiction municipale).
- Le bâtiment est identifié aux inventaires patrimoniaux dans la catégorie suivante :  
Ancienne maison de ferme (inventaire municipal).

## 3. Usages actuels et projetés du bâtiment et du site :

Suite aux travaux de restauration du bâtiment en 2011, la Maison Brignon-dit-Lapierre est devenue un véritable pôle de diffusion culturelle. Une programmation culturelle professionnelle y est offerte par la division de la Culture et des événements. Des spectacles de petites formes, des conférences, des soirées de contes y sont présentés. Au grand bonheur des citoyens, la Maison Brignon-dit-Lapierre contribue à diffuser le patrimoine d'ici et d'ailleurs. Tous les spectateurs apprécient le côté intime et chaleureux des lieux.

L'importance des travaux de réaménagement complet du site en 2021 a été remarquée et valorisée par la publication de plusieurs articles de revues spécialisées dont *Paysages* de l'Association des architectes paysagistes du Québec et *Formes* qui met de l'avant les bonnes pratiques dans les domaines reliés à l'architecture, à l'aménagement, l'environnement et le territoire notamment. De plus, le site a fait l'objet d'une présentation et d'un cas d'étude de projet à l'École d'urbanisme et d'architecture du paysage de l'Université de Montréal et est en lice pour l'obtention de plusieurs prix dont celui d'*Opération patrimoine* de la Ville de Montréal et celui du *Grand prix du design*.

À la suite de tous ces efforts investis par l'arrondissement et soutenus par le Conseil du Patrimoine de la Ville de Montréal, une réflexion s'est imposée pour bonifier la programmation culturelle déjà bien établie et dont la reprise est prévue pour janvier 2022, mettre en place de nouveaux modes d'interaction avec les publics et définir des moyens pour mettre en lumière l'attrait patrimonial de la maison et de son site par le développement d'un nouveau

programme d'interprétation historique, paysagère et culturelle spécifique à la Maison Brignon-dit-Lapierre afin d'inscrire le bâtiment et son environnement dans le circuit des maisons patrimoniales.

## **JUSTIFICATION**

Les composantes à inspecter incluent la structure en bois des combles, les murs massifs de maçonnerie en moellons, les différents éléments architecturaux (tels que les soffites, fascias, et toute autre composante apparente) sur chacune des façades, les balcons dans leur ensemble, le sol de l'entrée extérieur du sous-sol sur la façade est, la fenestration et les portes extérieures de l'entièreté du bâtiment. Le but du mandat est de déterminer les anomalies et les déficiences de ces différents éléments afin d'identifier et de prioriser les besoins en matière d'entretien et de restauration du bâtiment dont l'arrondissement devra tenir compte dans sa planification de travaux à effectuer à court, moyen et long terme pour en préserver la valeur patrimoniale et d'en prolonger la vie physique.

À terme, les données et informations incluses dans la stratégie de conservation proposée doivent contribuer à une prise de décision éclairée quant aux interventions à prioriser et à prévoir tant dans un avenir rapproché que dans un horizon des 15-20 prochaines années à venir, qu'il s'agisse de sa conservation, de sa mise en valeur, de sa transformation et de son intégration au patrimoine du boulevard Gouin.

Ultimement la stratégie de conservation qui sera réalisée pour ce bâtiment cité patrimonial permettra à l'arrondissement de poursuivre sa conservation et entretenir les investissements qui ont été mis lors de sa réhabilitation complète en 2011.

L'établissement des services professionnels a été discuté et convenu avec le service du patrimoine de la Ville Centre.

Plan de travail : l'emplacement des ouvertures exploratoires ainsi que leur justification se trouvent en pièce jointe.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une subvention de la Division du Patrimoine a été accordée à l'arrondissement pour couvrir les frais reliés à réalisation de la stratégie de conservation du bâtiment. Les services professionnels, la main d'œuvre et les matériaux sont inclus au montant accordé par la subvention.

À cet instant, aucune dépense supplémentaire n'est à prévoir pour ces ouvertures exploratoires.

## **MONTRÉAL 2030**

s/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le Service de la Culture de l'arrondissement, les travaux publics et les équipes en mobilité des Études techniques seront avisés de ces travaux exploratoires et le document explicatif

en pièce jointe leur a été transmis.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape	Date / jalons
Exécution des ouvertures exploratoires.	mi-avril 2024 *
Inspection des ouvertures exploratoires, puits d'exploration (2) et protections temporaires.	mi-avril au début mai 2024 *
Fermeture des ouvertures et ragréage des surfaces.	Début mai 2024 *
Le rapport final de la stratégie de conservation.	Juillet août 2024*

\* Note importante : Ces dates pourraient être sujettes à changement en fonction de la disponibilité des travailleurs et des conditions météorologiques. Aussi, l'excavation du sol pour accéder aux fondations pourrait faire l'objet d'une demande particulière par l'équipe d'archéologie de la Ville Centre, ceci pourrait avoir un impact sur l'échéancier.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Élise LAPOINTE  
architecte

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-06

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
Chef de division études techniques

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)





**Dossier # : 1247987003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 60 000 \$, accordé par le Ministère des transports et de la Mobilité durable dans le cadre du projet "Vers une mobilité active à Montréal-Nord" et d'approuver une convention à cette fin.

Il est recommandé :

QUE soit demandé au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 60 000 \$, accordé par le Ministère des transports et de la Mobilité durable dans le cadre du projet "Vers une mobilité active à Montréal-Nord" et d'approuver une convention à cette fin.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2024-04-03 11:36

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247987003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 60 000 \$, accordé par le Ministère des transports et de la Mobilité durable dans le cadre du projet "Vers une mobilité active à Montréal-Nord" et d'approuver une convention à cette fin.

**CONTENU****CONTEXTE****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**  

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**  

---

**Parties prenantes**Lecture :  

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247987003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 60 000 \$, accordé par le Ministère des transports et de la Mobilité durable dans le cadre du projet "Vers une mobilité active à Montréal-Nord" et d'approuver une convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Montréal-Nord était peu desservie en pistes cyclables et l'offre ne permettait pas aux citoyens d'utiliser le vélo comme mode de déplacement. En 2023, l'Arrondissement a fait approuver un projet de pistes cyclables de près de 6 kilomètres créant des liens est-ouest et nord-sud. La mise en service de ces nouvelles pistes s'est faite de façon graduelle à l'été et l'automne 2023.

Par ailleurs, avec la mise en place des nouvelles pistes cyclables, un travail de sensibilisation et de promotion de ce transport actif est de mise afin d'encourager le déplacement à vélo. Objectifs - Faire en sorte que les citoyens s'approprient les nouvelles pistes cyclables de l'arrondissement. - Encourager le transport actif sur le territoire de Montréal-Nord - Encourager le déploiement de nouvelles pistes cyclables à l'avenir - Encourager un changement culturel (habitudes de déplacements). Retombées: éducation par rapport au transport actif, changement des habitudes de déplacement

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

Projet : Vers une mobilité active à Montréal-Nord

Objectifs :

- Faire en sorte que les citoyens s'approprient les nouvelles pistes cyclables de l'arrondissement.
- Encourager le transport actif sur le territoire de Montréal-Nord - Encourager le déploiement de nouvelles pistes cyclables à l'avenir
- Encourager un changement culturel (habitudes de déplacements).

Retombées: éducation par rapport au transport actif, changement des habitudes de

déplacement

## **JUSTIFICATION**

Comme arrondissement éloigné du centre de Montréal, les infrastructures cyclables n'ont pas été construites autant que dans les arrondissements centraux.

En tant que milieu multiculturel et intergénérationnel, nous avons rassemblé plusieurs acteurs différents autour de ce projet (élus, fonctionnaires, organismes communautaires, écoles, et groupes citoyens) afin de répondre aux besoins de toute la population.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce dossier vise à demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une subvention de 60 000 \$.

Ce soutien financier supplémentaire servira à l'organisation et la tenue de toute activité de sensibilisation et de promotion de la mobilité durable.

## **MONTRÉAL 2030**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Priorité #18 | Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Il est aussi en adéquation avec le volet *Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*, soit d'inciter à une vie active et sportive.

Également, le dossier est en concordance avec la planification stratégique de l'arrondissement, *Oser ensemble Montréal-Nord 2016-2025*, principalement sur l'axe d'intervention suivante :

Des services aux citoyens adaptés à leurs besoins : Orientation #1 | Une communauté engagée envers ses jeunes

Orientation #4 | L'accès à un mode de vie physiquement actif

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces activités faciliterait l'acceptabilité des pistes cyclables déployées en 2023 et encouragerait les citoyens à inclure le transport actif dans leur quotidien.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Projet décliné en 3 volets :**

Volet 1 : Sensibilisation à la pratique du vélo Activité de sensibilisation - porte-à-porte; Ateliers réparation vélo (Réparathon); Circuit de vélo animé; Kiosques de promotion.

Volet 2 : Animation autour des aménagements cyclables Création de klaxon; Décoration des roues de vélo des enfants; Animation d'artiste en vélo ou unicycliste; Affichage itinérant des arts des enfants - piste cyclable; Promouvoir le service de navette cyclable aux aînés (un vélo, une ville)

Volet 3 : Promotion des saines habitudes de vie Promotion du transport actif - volet école; Publireportage - citoyen.ne; Publireportage - employé.e

Différents activités/événements se tiendront entre le 1er mai 2024 et le 20 octobre 2025.

Une même activité peut inclure les 3 volets du projet.

Le premier événement est en planification, prévu pour le 25 mai 2024.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Martine CARDIN, Montréal-Nord

Lecture :

Martine CARDIN, 21 mars 2024

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie BOULAY  
Conseiller(ere) en gestion des ressources  
financieres

#### **ENDOSSÉ PAR**

Karine BOULAY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
developpement social en arrondissement

Le : 2024-03-22

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Karine BOULAY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
developpement social en arrondissement



**Dossier # : 1249171003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense de 1 420 363 \$, net de ristourne dans le cadre du projet de construction de la Bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade, contrat octroyé par le Service de la gestion et planification de immeubles (SGPI) à Magil Construction Est du Canada.

QUE soit autorisée la dépense de 1 420 363 \$, net de ristourne dans le cadre du projet de construction de la Bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade, contrat octroyé par le Service de la gestion et planification de immeubles (SGPI) à Magil Construction Est du Canada.

**Signé par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249171003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense de 1 420 363 \$, net de ristourne dans le cadre du projet de construction de la Bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade, contrat octroyé par le Service de la gestion et planification de immeubles (SGPI) à Magil Construction Est du Canada.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade (anciennement interarrondissement Ahuntsic-Cartierville - Montréal-Nord) est situé au 3170, boul. Henri-Bourassa Est. Il est réalisé dans le cadre du programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (Programme RAC) : ce programme consiste à rénover, agrandir ou construire des bibliothèques afin d'augmenter et d'améliorer l'offre de services, tout en enrichissant la qualité de vie culturelle de la population montréalaise. Il s'inscrit dans l'axe 3 de l'Entente 2021-2024 MCC-Ville sur le développement culturel de Montréal du programme de soutien aux équipements culturels municipaux: ce programme vise la consolidation et le développement d'équipements culturels de proximité. Ce projet permettra de regrouper dans un même lieu une bibliothèque et un espace culturel, le tout aménagé sur 4 étages plus un sous-sol où est aménagé un stationnement de 22 cases.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 10 307 du 9 novembre 2020 - Accepter l'offre du Service de la culture et du Service de la gestion et de la planification immobilière et autoriser, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil municipal à prendre en charge les différentes étapes concernant les travaux de conception et de construction du projet d'espace culturel mixte interarrondissement (bibliothèque et espace culturel), par exemple le concours pluridisciplinaire, l'octroi du contrat professionnel aux lauréats ainsi que l'octroi des contrats de construction.

CA19 10 064 du 18 février 2019 - Autoriser l'engagement de l'arrondissement de Montréal-Nord dans la poursuite du projet de lieu culturel mixte interarrondissement (bibliothèque et espace culturel) de Montréal-Nord et d'Ahuntsic-Cartierville tel que défini dans l'avant-projet et sa participation au budget d'immobilisation et au budget de fonctionnement dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) des bibliothèques de la Ville de Montréal.

CA17 10 430 du 2 octobre 2017 - Autoriser la démolition des bâtiments, appartenant à la Ville de Montréal situés au 3166 et 3194, boulevard Henri-Bourassa Est dans le cadre du projet de bibliothèque interarrondissements.

CA15 10 342 du 10 août 2015 - Autoriser la création d'un poste de conseiller (ère) en planification dédié à

la réalisation du projet mixte culturel interarrondissements, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

CE15 1434 du 5 août 2015 - Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC), et dans le cadre du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, le démarrage de la phase de planification du projet mixte interarrondissements (bibliothèque et espace culturel) de Montréal-Nord et d'Ahuntsic-Cartierville en complétant, préalablement, l'avant-projet par l'intégration du volet espace culturel et d'autoriser le partage du financement pour le Programme RAC (60% - Service de la culture et 40% MCC).

CA15 10 239 du 8 juin 2015 - Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, de terminer la phase de planification du projet de la construction de la bibliothèque interarrondissements de Montréal-Nord et de Ahuntsic-Cartierville, d'autoriser l'affectation d'un chargé de projet relevant des arrondissements concernés et d'une équipe de gestion immobilière en apports de services internes et externes au Service de la gestion et planification immobilière, section Gestion immobilière / Arrondissements.

CA15 10 045 du 9 février 2015 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord acquiert de l'Église sans Frontières les lots 1 173 495 et 2 203 656 du cadastre du Québec situés au 3166, boulevard Henri-Bourassa Est à Montréal et les lots 1 173 496 et 2 203 655 du cadastre du Québec situés au 3194, boulevard Henri-Bourassa Est à Montréal aux fins d'implantation d'une bibliothèque municipale pour la somme de 1 200 000 \$.

CA14 10 481 et CA 14 10 482 du 18 novembre 2014 - Autoriser le Directeur des services administratifs et du greffe à signer les documents nécessaires à la cession de l'offre d'achat détenue par Bâtir son quartier concernant les immeubles situés sur les lots 1 173 495, 1 173 496, 2 203 665 et 2 203 656 du cadastre du Québec et autoriser le versement d'une somme de 50 000 \$ à l'Église Sans Frontière dans le cadre de la transaction concernant l'achat de deux terrains situés sur les lots 1 173 495, 1 173 496, 2 203 665 et 2 203 656 du cadastre du Québec

CA14 10 164 du 12 mai 2014 - Mandater le directeur d'arrondissement à négocier, avec son homologue de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la réalisation d'une bibliothèque interarrondissement à la limite des districts Marie-Clarac et de Sault-au-Récollet.

## DESCRIPTION

Le projet de bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade est réalisé dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux (BEEC).

Il vise:

- La construction et l'aménagement d'un nouvel équipement qui regrouperont en un même lieu les fonctions de bibliothèque, d'espace culturel et d'espace sociocommunautaire, contribuant à la cohésion sociale, au maillage interculturel et à l'inclusion numérique;
- Le développement d'un nouveau modèle interarrondissements: l'implantation d'une culture de collaboration et de gouvernance novatrice;

- L'offre d'un programme d'activités de médiation culturelle, d'apprentissage, de création et de pratique artistique amateur et professionnelle. Son programme hors les murs vise à rejoindre les publics isolés, éloignés et/ou peu mobiles;
- L'offre d'un lieu relais aux organismes sociocommunautaires du milieu afin de les aider à mieux rejoindre leurs clientèles.

## JUSTIFICATION

Le projet remplacera l'actuelle bibliothèque Belleville. D'une superficie de 326 m<sup>2</sup>, cette bibliothèque est insuffisante pour répondre aux besoins de la population environnante. La bibliothèque Belleville est le seul équipement culturel du secteur. Devant être relocalisée, cette bibliothèque n'a bénéficié d'aucune rénovation majeure depuis plusieurs années et ne dispose pas d'un accès universel pour les citoyen.ne.s. Le projet desservira les habitants du district de Marie-Clara (secteur ouest) de l'arrondissement de Montréal-Nord et ceux du district de Sault-au-Récollet pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Ces deux territoires font partie de la liste des territoires d'inclusion prioritaires (TIP) à couvrir selon le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal.

Le projet vise à construire une seule bibliothèque (interarrondissements) au lieu de doubler les équipements. Cette approche permet de générer des économies globales dans le développement du réseau montréalais des bibliothèques, tout en offrant la possibilité de compléter l'offre globale en matière de services de bibliothèque, culturels et sociocommunautaires de proximité comme propose le modèle de bibliothèque de nouvelle génération (BNG). Les maisons de la culture et autres bibliothèques de ces deux arrondissements, bien que très dynamiques, sont éloignées et difficilement accessibles pour les citoyen.ne.s du secteur. Ce secteur se caractérise également par un manque de lieux de diffusion adéquats pour les organismes sociocommunautaires.

Les résultats escomptés par le projet sont:

1. Développement des publics / valorisation de la culture;
2. Intégration des nouveaux et nouvelles arrivant.e.s, soutien aux familles et à la jeunesse, réduction du sentiment d'exclusion;
3. Soutien à la maturité et à la persévérance scolaire, au développement de compétences et à l'employabilité;
4. Participation à la lutte contre le racisme et la discrimination systémique en rendant visible la diversité et les artistes qui en sont issu.e.s et en stimulant la fréquentation des populations marginalisées aux activités culturelles;
5. Référencement pour l'accès aux services publics, aux ressources locales ainsi qu'aux atouts et activités du secteur;
6. Mise en valeur du secteur patrimonial urbain et naturel et favorisation de la mobilité active.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense est réalisée dans le cadre du programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (Programme RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux (BEEC), qui s'inscrit dans l'axe 1 de l'Entente 2021-2024 MCC-Ville sur le développement culturel de Montréal.

Suite à une entente, la construction du stationnement sera financée, à part égale, par les arrondissements de Montréal-Nord et Ahuntsic-Cartierville, dont les paiements seront étalés sur 3 années. Le financement de l'arrondissement est donc de 1 246 000 \$:

2024	2025	2026	Total

272 000 \$	603 000 \$	371 000 \$	1 246 000 \$
------------	------------	------------	--------------

Cette dépense au montant de 1 246 000 \$ (montant net de ristournes) sera financée de la façon suivante:

2024 : Règlement d'emprunt RGCA21-10-0005 et RGCA22-10-0005 protections des bâtiments" prévus au Programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement (PDI);  
2025 : Surplus de l'arrondissement, dans la réserve du Complexe sportif;  
2026 : Surplus de l'arrondissement, dans la réserve du Redéveloppement secteurs Pie IX et Albert-Hudon.

## **MONTRÉAL 2030**

Le projet s'inscrit dans les quatre orientations incontournables Montréal 2030 en accélérant la transition écologique (LEED Or), en renforçant la solidarité, l'équité et l'inclusion numérique, notamment et en amplifiant la participation citoyenne amateur et professionnelle par la signature du projet et en stimulant l'innovation et la créativité par l'expérimentation. Le projet vise à placer le citoyen au cœur des préoccupations et des actions, à rendre le secteur plus vivant contribuant à rendre la métropole attrayante et rayonnante, selon les trois échelles d'intervention du plan Montréal 2030.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon le protocole établi entre les services centraux et les arrondissements de Montréal-Nord et d'Ahuntsic-Cartierville, des activités de communications et de relations publiques sont prévues aux prochaines étapes: octroi du contrat, pelletée de terre, etc. Ces activités impliqueront notamment les élu.e.s des deux arrondissements et la responsable de la Culture au Comité exécutif de la Ville de Montréal.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes est le suivant:

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine CARDIN  
Cheffe de division des ressources financières  
et matérielles

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-28

Carine HADDAD  
Directrice des services administratifs

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1249864003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge latérale droite de 1,51 m au lieu de 2,28 m pour le bâtiment situé au 11195, avenue Cadieux, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale droite de 1,51 m au lieu de 2,28 m, pour le 11195, avenue Cadieux;

QUE cette autorisation soit conforme au certificat de localisation, préparé par PLG, arpenteur-géomètre, daté du 11 novembre 2022;

ET QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux.

**Signé par** **Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1249864003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge latérale droite de 1,51 m au lieu de 2,28 m pour le bâtiment situé au 11195, avenue Cadieux, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure a été déposée le 1<sup>er</sup> février 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de régulariser la marge latérale droite d'un immeuble situé au 11195, avenue Cadieux, et ce, dans le but de régulariser les titres. Le bâtiment a été construit en 1963.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

La présente demande vise à permettre une marge latérale droite de 1,51 m au lieu de 2,28 m pour le 11195, avenue Cadieux.

La demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures :

- La demande vise des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- L'application des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 visée par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- Dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, le requérant a obtenu un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour ces travaux et les a effectués de bonne foi;

La dérogation mineure demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme.

**JUSTIFICATION**

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 11195, avenue Cadieux, en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures ayant pour but de permettre une marge latérale droite de 1,51 m au lieu de 2,28 m;  
Considérant que cette demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 12 mars 2024, ont recommandé favorablement d'accorder la demande de dérogation mineure, à la condition suivante :

- Que cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

#### **MONTRÉAL 2030**

s.o.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 14 mars 2024 mentionnant que tout intéressé peut venir se faire entendre à la séance du Conseil d'arrondissement du 2 avril 2024.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

14 mars 2024 – Parution de l'avis public précisant la nature de l'autorisation demandée.  
2 avril 2024 – Approbation de la demande de dérogation mineure par le Conseil d'arrondissement.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Francis LAPORTE  
agent de recherche en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2024-03-13

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1247040002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le premier projet de résolution PP-063 afin de permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

D'adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-063 visant à autoriser la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

De déroger à l'article 93 du Règlement de zonage R.R. 1562 en autorisant une cour anglaise et des escaliers extérieurs donnant accès à un niveau autre que le rez-de-chaussée en marge avant principale pour les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170;

De déroger à l'article 92.22 du Règlement de zonage R.R. 1562 en autorisant une aire de stationnement localisée en partie sur un terrain autre que celui du bâtiment principal pour les lots 6 406 168 et 6 406 169.

Le tout aux conditions suivantes :

- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET CE, conformément aux documents déposés, soient :

- Plan projet d'implantation préparé par Alain Lafond architecte, daté du 29 janvier

2024;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, soit le 3645-3647, rue Sabrevois.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-02 12:32

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247040002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-063 afin de permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1247040002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le premier projet de résolution PP-063 afin de permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun sur les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, soit le 3645-3647, rue de Sabrevois.

Le projet a fait l'objet d'une autorisation en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale le 8 mars 2021 et un permis a été délivré. Le demandeur n'a toutefois pas été en mesure de réaliser le projet dans le délai imparti au permis. À la suite d'une nouvelle analyse du projet, des non-conformités ont été relevées, empêchant le renouvellement du permis.

Une autorisation en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est requise, puisque le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562, relatives à l'aire de stationnement et aux usages autorisés en marge avant principale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1217177001 – 8 mars 2021 – Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition d'un bâtiment industriel et permettre la construction de quatre (4) immeubles résidentiels comprenant huit (8) logements chacun pour le 3645-3647, rue de Sabrevois, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**DESCRIPTION**

Le projet vise à démolir deux bâtiments industriels afin de construire quatre bâtiments résidentiels en rangée comprenant huit logements chacun.

Le projet est localisé à la jonction du secteur résidentiel (côté nord de la rue Sabrevois) et de la zone d'emplois (côté sud de la rue Sabrevois). Il est également voisin de l'école Saint-Rémi.

Le projet s'insère dans un milieu hétérogène marqué par la présence de multiplex et de duplex jumelés sur la rue Sabrevois et de résidences unifamiliales sur les rues transversales. Les matériaux proposés, soient la brique rouge et grise ainsi que la pierre, s'inspirent de la maçonnerie présente dans l'architecture de plusieurs duplex environnants.

Le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 :

- À l'article 93 en autorisant une cour anglaise et des escaliers extérieurs donnant accès à un niveau autre que le rez-de-chaussée en marge avant principale pour les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170;
- À l'article 92.22 en autorisant une aire de stationnement localisée en partie sur un terrain autre que celui du bâtiment principal pour les lots 6 406 168 et 6 406 169.

Aire de stationnement

Chaque bâtiment dispose de quatre cases de stationnement situées à l'arrière des bâtiments. Les cases sont en pavé alvéolé de façon à faciliter l'écoulement des eaux de surface et limiter l'effet d'îlot de chaleur.

Compte tenu de la largeur limitée des lots centraux comportant les bâtiments en rangée, la zone de manœuvre des cases de stationnement ne peut être entièrement contenue sur le terrain occupé par le bâtiment principal tel qu'exigé au Règlement de zonage R.R. 1562. Un empiètement d'environ 40 centimètres est à prévoir sur les lots voisins.

Cours anglaises

Chacun des quatre bâtiments comporte un accès au sous-sol (cour anglaise) situé en marge avant principale. Ces accès ne peuvent être retirés puisqu'il s'agit d'issues de secours requises au sens du Code de construction.

## **JUSTIFICATION**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et ayant pour but de permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun;

CONSIDÉRANT que le projet est dérogatoire à certaines des dispositions du Règlement de zonage R.R.1562;

CONSIDÉRANT que le projet a fait l'objet d'une autorisation en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale le 8 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RGCA11-10-0007 autorise, à certaines conditions, un projet particulier relatif à un bâtiment résidentiel de six logements et plus (usage de résidence de classe G à J);

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Les membres du CCU, lors de la séance du 12 mars 2024, ont recommandé favorablement la présente demande avec les conditions suivantes :

- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans

les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;

- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

#### **MONTRÉAL 2030**

s.o.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En conformité avec l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que toute personne intéressée pourra participer à la consultation publique qui sera tenue en avril 2024. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avril 2024 – Avis public annonçant l'assemblée publique  
Avril 2024 – Affichage sur le site du projet  
Avril 2024 – Consultation publique  
6 mai 2024 – Conseil d'arrondissement - Adoption du second projet de résolution  
Mai 2024 – Ouverture d'un registre référendaire  
3 juin 2024 – Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution finale  
Juin 2024 – Entrée en vigueur du PPCMOI

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---



## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST  
conseiller(ere) en aménagement

### ENDOSSÉ PAR

David ROSS  
Chef de division

Le : 2024-03-12

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1237177008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement numéro 1656-3 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

QUE soit adopté le Règlement numéro 1656-3 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-03-21 11:45

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237177008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement numéro 1656-3 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement 1656-3 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils. Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

La carte a été amendée pour que le boulevard Henri-Bourassa situé entre le boulevard Pie-IX et la limite ouest de l'arrondissement soit maintenu dans le réseau de camionnage. Ainsi, la modification n'a aucun impact sur les arrondissements Ahuntsic-Cartierville ainsi que Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Le Règlement 1656-3 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils doit être adopté conformément à la Loi.

Suite à son adoption, ce règlement doit faire l'objet d'une résolution d'appui ou de refus de la part des arrondissements voisins qui sont impactés par la modification, soit Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Selon le guide du ministère, une résolution d'appui ou de refus des arrondissements limitrophes est facultatif, soit Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Anjou, Saint-Léonard et Ahuntsic-Cartierville. Sur réception des résolutions d'appui ou de refus, le règlement sera par la suite transmis au Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour son approbation, conformément au Code de sécurité routière.

Suite à l'approbation du règlement par le ministère, un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1237177008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion en vue d'adopter à une prochaine séance le règlement numéro 1656-3 modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le territoire de Montréal-Nord est fortement impacté par le transit de camions circulant sur le boulevard Henri-Bourassa, particulièrement entre le pont Pie-IX et le secteur est du territoire montréalais avec plus de 1000 camions qui y circulent quotidiennement. Montréal-Nord compte un peu plus de 84 000 habitants. Près du quart de la population est exposée aux nuisances générées dans un corridor de 200 mètres autour des boulevards Henri-Bourassa, Lacordaire et Léger. Ils sont entourés de zones résidentielles denses.

Les plaintes de vibrations et d'un nombre élevé de camions en transit y sont fréquentes ainsi que le danger pour les usagers vulnérables, notamment aux passages piétonniers.

Le pont de l'A25 n'a pas réduit le transit des camions sur Henri-Bourassa. Pourtant, la construction de cet ouvrage avait été promue afin de résoudre cette problématique.

Plusieurs changements sont également à prévoir :

- La rue de Mont-Joli a changé de vocation et est maintenant à majorité résidentielle. Un sens unique vers l'ouest a été implanté en 2022;
- Le réaménagement de l'intersection Henri-Bourassa et Pie IX fait en sorte que l'avenue St-Julien et la rue d'Amos ne sont plus des rues d'accès à Pie IX;
- La construction de nouvelles écoles le long du boulevard Albert-Hudon, nécessite de sécuriser les déplacements dans le secteur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Adoption du règlement numéro 1656, en date du 8 novembre 2000, par le conseil de la Ville de Montréal-Nord - Règlement numéro 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le territoire de la municipalité.

**DESCRIPTION**

Il est donc proposé de revoir le réseau de camionnage tel qu'illustré à la carte jointe au présent sommaire. L'objectif est de réduire les nuisances dans les quartiers résidentielles et sécuriser les déplacements sur le territoire.

Les modifications proposées consistent à :

Interdire le camionnage en tout temps sur les rues suivantes:

- boulevard Henri-Bourassa, du boulevard Albert-Hudon au boulevard St-Michel;
- **boulevard Léger, du boulevard Albert-Hudon au boulevard Henri-Bourassa;**
- boulevard Lacordaire, du boulevard Industriel au boulevard Henri-Bourassa;
- rue de Charleroi, du boulevard Pie IX au boulevard Lacordaire;
- avenue Garon, de la rue de Charleroi au boulevard Henri-Bourassa;
- rue de Mont-Joli, entre Lausanne et Saint-Michel;
- **avenue St-Julien, du boulevard Henri-Bourassa à la rue d'Amos;**
- **rue d'Amos, de l'avenue St-Julien à l'avenue Garon;**
- **boulevard Marie-Victorin, du boulevard Albert-Hudon à la limite est de l'arrondissement;**

Interdiction de nuit seulement :

- rues du secteur industriel au sud de la rue de Sabrevois et de la rue de Mont-Joli;
- rues du secteur industriel au sud de l'avenue Forest;
- **rue Fleury de l'avenue Récollets à la limite ouest d'arrondissement**

Ces interdictions ne s'appliquent que pour la circulation de transit, l'objectif étant d'obliger les transporteurs à emprunter le réseau autoroutier destiné au camionnage (autoroute 25, autoroute 40, autoroute 440).

Les transporteurs munis d'un bon de livraison sur le territoire de l'arrondissement ne seront pas touchés par cette interdiction.

Adopter un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils pour le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord en vertu des dispositions prévues par le *Code de sécurité routière* qui stipule ce qui suit:

- **Article 626. Règlement ou ordonnance** – Une municipalité peut, par règlement ou, si la loi lui permet d'en édicter, par ordonnance :
  - 5<sup>o</sup>, prohiber, avec ou sans exception, la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique et, s'il y a lieu, pour la période qu'elle fixe, pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation ou par des agents de circulation;
- **Article 627. Approbation préalable** - Malgré toute disposition contraire ou inconciliable d'une loi générale ou spéciale, tout règlement et toute résolution relativement à la circulation des véhicules lourds (...) doivent, pour entrer en vigueur, être **approuvés** par le ministre des Transports.
- **Article 291.** La personne responsable de l'entretien d'un chemin public peut restreindre ou interdire sur ce chemin, par une signalisation appropriée, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds, notamment ceux dont la dimension ou le nombre d'essieux excède les limites maximales autorisées. Elle peut aussi, lorsqu'elle est responsable de l'entretien d'un pont ou d'un viaduc, restreindre ou interdire la circulation des véhicules lourds dont la masse excède les limites maximales autorisées pour la circulation sur cette infrastructure.

L'arrondissement est l'instance compétente pour adopter un règlement sur les véhicules lourds pour son territoire conformément à ses pouvoirs sur son réseau de voirie locale (articles 105 et 142 de la *Charte de la Ville de Montréal* ) et en vertu du *Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle* (08-055) quant à l'adoption et l'application de la réglementation relative à la circulation sur

le réseau artériel.

## **JUSTIFICATION**

Le règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le territoire de la municipalité (1656) est actuellement en vigueur dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Le présent règlement vise à modifier ce règlement afin de se conformer aux dispositions législatives du gouvernement du Québec. Le nouveau règlement et son annexe cartographique s'harmoniseront à l'ensemble des règlements qui seront en vigueur sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal et permettra de produire la carte de camionnage.

La demande a été analysée par le service d'urbanisme et de mobilité (SUM) et a reçu un avis favorable pour procéder à une demande de modification auprès du ministère des transports et de la mobilité durable (MTMD).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **MONTRÉAL 2030**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sécurisation des déplacements sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord par une réduction significative de la circulation de transit de véhicules lourds.

Amélioration de la qualité de vie des quartiers situés le long des corridors Henri-Bourassa, Léger, Lacordaire par la réduction des nuisances liés à la circulation de camions tel que :

- amélioration de la qualité de l'air;
- réduction des nuisances sonores;
- réduction des vibrations et de leurs impacts;
- sécurisation des déplacements.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est requise pour l'instant autre que celle de la publication d'avis public d'entrée en vigueur du règlement par l'arrondissement. Une stratégie générale sera élaborée au moment de la publication de la carte de camionnage de l'agglomération de Montréal.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 11 Mars 2024

Adoption du règlement

Lettre de demande de résolution d'appui aux territoires contigus

Demande d'approbation au ministre des Transports du Québec

Avis public d'entrée en vigueur du règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adèle PAVAGEAU  
Cheffe de section, mobilité

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-11-14

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)





**Dossier # : 1232874002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

QUE soit adopté le Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-12-08 11:33

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1232874002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Suspendre certaines dispositions du Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

QUE soient suspendues certaines dispositions du Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2023-12-18 15:49

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1232874002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de règlement RGCA24-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2024) modifiant certaines dispositions du Règlement RGCA24-10-0001.

QUE soient modifiées certaines dispositions du Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

**Signé par** Jérôme VAILLANCOURT Le 2024-03-06 14:37

Signataire :

Jérôme VAILLANCOURT

---

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)  
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises



**Dossier # : 1232874002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA24-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2024) modifiant certaines dispositions du Règlement RGCA24-10-0001.

QUE soit adopté le Règlement RGCA24-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2024) modifiant certaines dispositions du Règlement RGCA24-10-0001.

**Signé par** **Le**

Signataire :

\_\_\_\_\_  
Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1232874002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1232874002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Suspendre certaines dispositions du Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

**CONTENU****CONTEXTE**

L'Arrondissement de Montréal-Nord va instaurer, à partir de 2024, une nouvelle tarification pour l'ensemble de ses activités de loisirs ainsi que les activités aquatiques qu'il offre en régie. Cette politique tarifaire est basée sur une augmentation progressive des tarifs sur une période s'étendant sur trois ans soit de 2024 à 2026. Considérant les engagements pris lors du Rendez-vous des aîné(e)s, dans le cadre du plan d'action Priorité Jeunesse, la Politique sur les saines habitudes de vie et de la Politique EDI de l'Arrondissement de Montréal-Nord, il y a lieu de suspendre la tarification pour les sessions hiver et printemps 2024 pour les deux cours offerts au Pavillon du parc Henri-Bourassa, soit le cours de Qi-Jong et celui du Yoga. Ces deux cours sont destinés aux adultes (18 ans et plus).

À noter que cette suspension affecte les dispositions de l'article 71 du Règlement RGCA24-10-001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1232874002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de règlement RGCA24-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2024) modifiant certaines dispositions du Règlement RGCA24-10-0001.

**CONTENU****CONTEXTE**

Considérant les engagements pris lors du Rendez-vous des aîné(e)s, dans le cadre du plan d'action Priorité Jeunesse, la Politique sur les saines habitudes de vie et de la Politique EDI de l'Arrondissement de Montréal-Nord, l'Arrondissement propose une nouvelle tarification pour les sessions hiver et printemps 2024 pour les deux cours offerts au Pavillon du parc Henri-Bourassa, soit le cours de Yoga (article 71.2.1 et 71.2.2) et celui du Qi-Jong ( article 71.6.1 et 71.6.2). Ces deux cours sont destinés aux adultes (18 ans et plus). Cette nouvelle tarification fait suite à la résolution de suspension prise par le conseil d'arrondissement lors de sa séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2023.

De plus, le présent addenda vise à corriger une erreur cléricale et à intégrer dans le Règlement sur les tarifs exercice 2024 des tarifs déjà en vigueur et publiés sur le site internet, à la demande de la Direction de l'expérience citoyenne et 311. Ces ajustements visent les items suivants:

- les frais pour l'ajout de numéro civique ( article 74);
- les frais pour photocopie et assermentation au Bureau Accès Montréal ( article 73);
- l'affichage commercial qui était gratuit pendant la pandémie ( article 5.3);
- et les frais d'inspection relative aux travaux énumérés à un avis de non-conformité supplémentaire (article 19.3).

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1232874002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA24-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2024) modifiant certaines dispositions du Règlement RGCA24-10-0001.

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024, un avis de motion a été donné concernant le projet de Règlement RGCA24-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2024) modifiant certaines dispositions du Règlement RGCA24-10-0001. Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Le Règlement RGCA24-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2024) modifiant certaines dispositions du Règlement RGCA24-10-0001 doit être adopté conformément à la loi.

Suite à l'adoption du règlement, un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1232874002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

**CONTENU****CONTEXTE**

L'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, autorise un conseil d'arrondissement à employer des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 10111 Adopter le Règlement RGCA24 -10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024)

**DESCRIPTION**

En général, les tarifs ont été augmentés d'environ 3 %. Toutefois, il y a le retour à la normale de certains tarifs gratuits pendant la pandémie notamment la délivrance d'un permis d'occupation périodique du domaine public et l'étude de la demande dans le cas d'un projet de terrasse extérieure commerciale. Il est également noté un rattrapage avec la tarification de certains arrondissements limitrophes pour certaines demandes relevant de l'urbanisme.

**JUSTIFICATION**

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2024 est tributaire de l'application de ces tarifs.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

**MONTRÉAL 2030**

s/o

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur du Règlement sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

Diffusion à toutes les directions de l'arrondissement pour application.

Diffusion dans les publications de l'arrondissement, selon la pertinence.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 6 novembre 2022;

Adoption du règlement : séance du 4 décembre 2023;

Entrée en vigueur du règlement : 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Siham ARABI  
Agente de recherche - Expertise greffe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-10-15

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1247040001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès verbal de la consultation publique tenue le 14 mars 2024 et adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec.

Il est recommandé :  
d'adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-03-25 12:22

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1247040001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec

Il est recommandé :  
D'adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2024-04-03 11:43

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens



**IDENTIFICATION****Dossier # :1247040001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès verbal de la consultation publique tenue le 14 mars 2024 et adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec.

**CONTENU****CONTEXTE**

La consultation publique s'est tenue le 14 mars 2024. Le procès-verbal est déposé en pièce jointe.  
Aucune modification n'a été apportée au projet de Règlement.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Sylvain THÉRIAULT, Service de l'habitation

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anick LAFOREST  
conseiller(-ere) en aménagement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247040001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

**Lecture :**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247040001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande a été déposée afin d'autoriser la création d'un îlot mixte (résidentiel et commercial) à l'angle du boulevard Lacordaire et de la rue de Charleroi. Le projet vise la construction d'un bâtiment d'un gabarit de cinq à huit étages.

La réalisation du projet nécessite au préalable la modification du Plan d'urbanisme, puisque la hauteur et la densité de la proposition sont supérieures aux paramètres actuels. De plus, le site visé est sous l'affectation « Secteur d'activités diversifiées », laquelle ne permet l'habitation que moyennant une démonstration quant à la compatibilité avec les usages, l'intensité des nuisances et des risques et la nature du cadre bâti.

**Le site**

Le site, d'une superficie totale d'environ 8746 mètres carrés, est actuellement occupé par une partie de l'actuelle aire de stationnement de la Place Bourassa. L'espace est entièrement minéralisé à l'exception d'une bande d'isolement gazonnée et plantée en bordure de rue.

**Le milieu d'insertion**

Le secteur visé par la demande est situé à la jonction de plusieurs grands projets de mobilité, soit le Métrobus Henri-Bourassa et le Réseau express vélo du boulevard Lacordaire. De plus, selon les informations publiquement disponibles, une branche du Projet structurant de l'Est pourrait passer dans ce secteur.

Ce secteur est également marqué par la présence de grandes surfaces commerciales bordées de vastes espaces de stationnement offrant un considérable potentiel de rénovation.

Ces caractéristiques laissent entrevoir une transformation importante du secteur. Dans ce contexte, l'arrondissement a entamé un exercice de planification détaillée dans le but de définir une vision, des orientations et des objectifs permettant d'encadrer les futurs développements.

Le projet prévu à l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue de Charleroi s'inscrit dans un projet d'ensemble visant la rénovation du vaste site commercial regroupant la Place Bourassa et le centre commercial à ciel ouvert adjacent et en est la première manifestation. En effet, le propriétaire du site a amorcé une planification visant à requalifier le site en créant des milieux de vie complets.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

## **DESCRIPTION**

### **Le projet**

La réalisation d'une première phase de développement permettra d'établir les bases pour le développement de l'ensemble du site, tout en optimisant l'espace utilisé à des fins de stationnement. Le projet permettra notamment d'encadrer l'intersection et de consolider le tissu urbain existant. Les diverses composantes du projet, notamment la volumétrie et l'architecture proposées, tiennent compte des principes de conception bioclimatique et visent à créer une intégration harmonieuse avec le quartier environnant.

Les phases ultérieures seront développées comme suite à l'adoption du Programme particulier d'urbanisme élaboré par l'arrondissement.

### **La modification du Plan d'urbanisme**

Au Plan d'urbanisme, l'ensemble du lot 1 990 029, incluant le site visé par la demande, est compris dans le secteur de densité 15-10, où sont permis les bâtiments d'un maximum de quatre étages avec un taux d'implantation faible ou moyen.

De plus, ce lot est compris dans l'aire d'affectation « Activités diversifiées », laquelle ne permet l'habitation que moyennant une démonstration quant à la compatibilité avec les usages, l'intensité des nuisances et des risques et la nature du cadre bâti.

La demande consiste à agrandir le secteur de densité 15-07 adjacent pour y inclure une partie du lot 1 990 029 d'environ 82 mètres sur 106 mètres, correspondant à une superficie approximative de 8746 mètres carrés à l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue de Charleroi.

### **Règlement pour une métropole mixte**

Le Plan d'urbanisme prévoit que des exigences additionnelles en matière de logement abordable s'appliqueront progressivement dans certains secteurs, en lien avec les nouvelles possibilités de densification résidentielle qu'il offrira.

Conformément à cette orientation et dans la continuité des balises formulées dans le dossier décisionnel 1207252001, une modification du Règlement pour une métropole mixte (20-041) sera recommandée au conseil municipal concurremment à l'adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme dont il est question dans le présent dossier décisionnel.

Cette modification du Règlement 20-041 visera l'ajout d'une zone de logements abordables à l'endroit où la modification au Plan d'urbanisme permet d'augmenter la superficie constructible résidentielle en l'occurrence, sur le lot identifié par le numéro 1 990 029. Puisque cette augmentation de potentiel constructible est de 100%, les balises formulées dans le dossier décisionnel 1207252001 prévoient la création d'une zone de type 2, c'est-à-dire une exigence de 20% de logements abordables. La modification du Règlement pour une métropole mixte fera l'objet d'une décision distincte du conseil municipal.

## **JUSTIFICATION**

### **Avis du comité consultatif d'urbanisme**

À la séance du 5 décembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable. Il recommande également que le projet soit amélioré à l'égard de:

- La bonification du nombre de logements familiaux;

- L'intégration de logements sociaux et le respect du règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041);
- La formalisation et l'aménagement des rues encadrant le projet;
- L'insertion adéquate du projet dans le contexte environnant advenant qu'aucune phase subséquente ne soit réalisée;
- L'aménagement convivial pour le piéton, notamment aux abords de la rue de Charleroi;
- La rationalisation de l'espace occupé par le stationnement;
- La possibilité d'intégrer une piste cyclable au projet pour les futures phases;
- La bonification des espaces de détente privés (cour intérieure ou toiture végétalisée);
- La validation des conditions requises pour la plantation d'arbres à moyen ou grand déploiement, notamment la quantité de terre requise au-dessus d'une dalle.

Le comité a par ailleurs souligné la qualité de la proposition architecturale, notamment les jeux de volume, le choix des teintes et les changements de matériaux permettant de briser la monotonie. Le choix des matériaux a aussi été soulevé, précisant qu'il s'harmonise bien avec les caractéristiques architecturales du milieu dans lequel le projet s'inscrit.

#### **Avis du comité Jacques-Viger**

À la séance du 15 décembre 2023, le comité Jacques-Viger a émis un avis favorable avec les recommandations suivantes:

- Considérer la possibilité de densifier davantage les alentours du grand parc proposé de manière à mieux l'encadrer;
- Déterminer un phasage et des mécanismes, telles des ententes de développement, pour assurer la réalisation du grand parc et des autres espaces publics;
- Éclaircir les enjeux de réalisation, de responsabilité et d'entretien des espaces semi-privés.

#### **Avis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises**

CONSIDÉRANT les projets structurants de mobilité prévus ou annoncés dans le secteur visé par la demande;

CONSIDÉRANT que le projet est localisé dans un secteur voué à une transformation et à une intensification des activités;

CONSIDÉRANT que le site est actuellement occupé par un espace de stationnement propice à une requalification;

CONSIDÉRANT que l'ajout de la composante résidentielle pourrait contribuer au soutien du développement commercial et des projets de transports collectifs et actifs à venir;

CONSIDÉRANT que la proposition vise la création de milieux de vie complets;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande favorablement la demande de modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 à l'intersection du boulevard Lacordaire et de la rue de Charleroi.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Projet contribuant à la diversification et la densification d'un secteur à proximité de trois importants projets de mobilité, soit le Métrobus Henri-Bourassa, le Réseau express vélo du boulevard Lacordaire et le Projet structurant de l'Est.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement et une consultation publique sera tenue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

5 février 2024 – Avis de motion et adoption du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme.

- Février - mars 2024 – Consultation publique.
- 2 avril 2024 – Adoption d'une résolution demandant au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme.
- Avril 2024 – Présentation au comité exécutif.
- Avril 2024 – Adoption par le conseil municipal du règlement modifiant le Plan d'urbanisme.
- Mai-juin 2024 – Avis public annonçant la possibilité de demander à la Commission municipale du Québec un avis sur la conformité du règlement au Schéma d'aménagement.
- Entrée en vigueur du règlement à l'expiration du délai pour faire une demande à la Commission municipale, si aucune demande n'a été reçue. Si une demande a été reçue, entrée en vigueur du Règlement sur délivrance de l'attestation de conformité par la Commission municipale.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Caroline LÉPINE, 19 janvier 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anick LAFOREST  
conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2024-01-15

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)





**Dossier # : 1247987004**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA08-10-0007-4 modifiant l'article 36.3 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

QUE soit donné un avis de motion afin d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA08-10-0007-4 modifiant l'article 36.3 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public;  
ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA08-10-0007-4 modifiant l'article 36.3 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-03-21 11:51

**Signataire :** Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247987004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement RGCA08-10-0007-4 modifiant l'article 36.3 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247987004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA08-10-0007-4 modifiant l'article 36.3 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre du déploiement de l'application AGIR-café terrasse, un ajustement de la période permise d'occupation doit être faite au règlement pour refléter l'encadrement proposé dans AGIR.

La mise en place de cette application, vise à uniformiser la procédure de demande de café-terrasse pour l'ensemble des arrondissements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

L'article 36.3 devra ainsi indiquer une période d'occupation du 15 avril au 15 novembre en remplacement du 15 avril au 30 octobre.

Il est également requis de retirer l'alinéa 2.

**JUSTIFICATION**

Cette mise à jour, permettra d'être cohérent avec l'application et la tarification appliquée.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

**MONTRÉAL 2030**

s.o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur suite à l'adoption du Règlement par la conseil.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : conseil du 2 avril 2024

Adoption : conseil du 6 mai 2024

Promulgation et entrée en vigueur : suite au conseil de mai 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adèle PAVAGEAU  
conseiller(-ere) en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-03-20

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1246562002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titulariser M. Mathieu Boucher, à titre de menuisier d'installations à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 6 avril 2024

QUE soit titularisé M. Mathieu Boucher, matricule 100263678, à titre de menuisier d'installation (emploi 607880, poste 77614), groupe de traitement 14-017, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 6 avril 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-02 12:41

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1246562002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titulariser M. Mathieu Boucher, à titre de menuisier d'installations à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 6 avril 2024

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction des travaux publics a décidé de combler la fonction permanente de menuisier d'installations (emploi : 607880, poste : 77614), groupe de traitement 14-017, taux horaire : 39,37 \$, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics.

En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-24-VPERM-607880-77614. Le poste a été publié à l'interne et à l'externe pour la période du 8 au 22 février 2024, conformément à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) ainsi qu'à l'Entente sur les 17 points de négociations locales.

M. Mathieu Boucher (matricule : 100263678) est l'ayant droit et rencontre les exigences requises à cet emploi. M. Mathieu Boucher a déjà cumulé plus de 720 heures dans cette fonction au cours des trente-six (36) derniers mois selon l'article 4.05 d.) de la convention collective.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La titularisation de M. Mathieu Boucher (matricule : 100263678) est octroyée en conformité avec la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) et des lettres d'entente à cet effet, et ce, dans le respect de l'organigramme des emplois cols bleus de l'arrondissement de Montréal-Nord.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la titularisation de M. Mathieu Boucher (matricule : 100263678), à titre de menuisier d'installations (emploi : 607880, poste : 77614), groupe de traitement 14-017, taux horaire 2024 de 39,37 \$, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 6 avril 2024.

**JUSTIFICATION**

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

M. Mathieu Boucher sera titularisé comme menuisier d'installations (emploi : 607880)  
**Dépense prévue pour l'année 2023**

Fonction : Menuisier d'installations  
Période : 2 mars au 31 décembre 2024  
Référence budgétaire: 308879  
No de poste budgétaire: 77614.

La dépense prévue pour la période du 6 avril au 31 décembre 2024, est la suivante;

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
menuisier d'installation	607880	1 396,00	39,37	55 000 \$	800 \$	55 800 \$	17 000 \$	72 800 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

## MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie RENSHAW  
adjointe administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-03-12

Bassam AJAM  
c/d sout.technique <<arr.mtln>>

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics





**Dossier # : 1237768003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abolir le poste d'opérateur dépanneur (#95608) demeuré vacant en contrepartie de l'ajout d'un poste de chauffeur opérateur B .

QUE soit aboli le poste (#95608) d'opérateur dépanneur demeuré vacant en contrepartie de l'ajout d'un poste de chauffeur opérateur B;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-02 12:43

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1237768003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Abolir le poste d'opérateur dépanneur (#95608) demeuré vacant en contrepartie de l'ajout d'un poste de chauffeur opérateur B .

**CONTENU****CONTEXTE**

La titularisation de l'employé Jean Robert Élie au poste de chauffeur opérateur motorisé "b" emploi 601130 est financée par un poste (#95608) d'opérateur dépanneur laissé vacant, référence budgétaire #264412.

Le but du sommaire addenda est d'abolir le poste (#95608) vacant d'opérateur dépanneur en contrepartie de l'ajout d'un poste de chauffeur opérateur motorisé "b" afin de maintenir le même nombre de cols bleus permanents dans la structure des cols bleus.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel ROBERT  
Conseiller ress. fin. mat. informationnelles



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1237768003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la création du poste de chauffeur opérateur B à la Division de la voirie et Aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord et nommer monsieur Jean-Robert Élie (matricule 100252319) à ce poste

**CONTENU****CONTEXTE**

Le poste de chauffeur opérateur B à la Division de voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics était occupé par M. Ahmed Argoub (matricule 320110999). M. Argoub est hors accréditation depuis plus de 12 mois. La convention collective des cols bleus prévoit que l'arrondissement d'où origine l'employé titulaire hors unité d'accréditation doit combler sans délai le besoin (article 19.11 f), et ce, en procédant à l'affichage du besoin (article 4.05 c).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Conformément à l'étape 1 de la convention collective des cols bleus (article 19.27) , le poste de chauffeur opérateur B a été affiché MN-23-VPERM-601130-94942. À la suite du processus, M.Jean-Robert Élie (matricule : 100252319) est l'ayant droit et sa candidature a été retenue.

En vertu de ce qui précède, ayant réussi toutes les étapes du processus de sélection, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M.Jean-Robert Élie (matricule : 100252319), à titre de chauffeur opérateur B. Nous procédons donc au déplacement permanent de M. Jean-Robert Élie (matricule : 100252319) à titre de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B (emploi : 601130) à la Division des voiries et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 11 novembre 2023.

**JUSTIFICATION**

Le poste de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B (emploi : 601130) de l'accréditation des cols bleus), est un ajout à la structure actuelle , il sera financé par le poste no 77604 d'opérateur dépanneur (emploi 609600) laissé vacant.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Poste : chauffeur opérateur d'appareils motorisés B  
Période : du 10 au 31 décembre 2023 (référence budgétaire # 297568)

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
chauffeur opérateur motorisé b	601130	114,00	33,50	3 800 \$	100 \$	3 900 \$	1 300 \$	5 200 \$

Poste : chauffeur opérateur d'appareils motorisés B  
Période : du 1er janvier au 31 décembre 2024 (référence budgétaire # 264412)

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
chauffeur opérateur motorisé b	601130	1 878,00	34,22	64 300 \$	900 \$	65 200 \$	19 800 \$	85 000 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mamy Sylvie KANANGILA KANANGILA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-11-22

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1249171002**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement\_greffe et archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Renouveler la nomination de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, président du Comité consultatif d'urbanisme et de M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, comme président suppléant à compter du 3 avril 2024 jusqu'à la fin du mandat des élu.e.s, en novembre 2025.

QUE soit renouvelée la nomination de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, président du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 3 avril 2024 jusqu'à la fin du mandat des élu.e.s, en novembre 2025;  
ET QUE soit renouvelée la nomination de M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, président suppléant du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 3 avril 2024 jusqu'à la fin du mandat des élu.e.s, en novembre 2025.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-02 12:43

**Signataire :** Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249171002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouveler la nomination de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, président du Comité consultatif d'urbanisme et de M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, comme président suppléant à compter du 3 avril 2024 jusqu'à la fin du mandat des élu.e.s, en novembre 2025.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Comité consultatif d'urbanisme a pour mandat d'étudier les demandes de dérogations mineures, les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les demandes de démolition ainsi que tout autre sujet en matière d'urbanisme.

En vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur le Comité consultatif d'urbanisme (RGCA02-10-0005), le comité se compose de sept membres désignés par le conseil d'arrondissement, soit un membre du conseil qui agit comme président, 1 membre du conseil qui agit comme président suppléant et cinq résidents de l'arrondissement

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 10 312 Nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, président du Comité consultatif d'urbanisme et M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, comme président suppléant à compter du 23 novembre 2021.

CA17 10 483 Nommer Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, présidente du Comité consultatif d'urbanisme et M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, président suppléant, à compter du 24 novembre 2017.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, président du Comité consultatif d'urbanisme et M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, président suppléant du Comité consultatif d'urbanisme, à compter du 3 avril 2024 jusqu'à la fin du mandat des élu.e.s, en novembre 2025.

**JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal nous recommande d'adopter une résolution dans le but de renouveler le mandat du président et du président suppléant du Comité consultatif d'urbanisme. En effet, La Loi sur l'aménagement urbain prévoit que la durée de fonction à la présidence du comité consultatif d'urbanisme est d'au plus 2 ans (renouvelable) (a. 146, par. 4°), même si le règlement RGCA02-10-0005 relatif au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur le comité consultatif d'urbanisme de Montréal-Nord contient une disposition qui prévoit le



maintient de la personne dans sa fonction jusqu'à son remplacement ou son renouvellement.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

#### **MONTRÉAL 2030**

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19)  
Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur le comité consultatif d'urbanisme (RGCA02-10-0005), article 3.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### Intervenant et sens de l'intervention

---

##### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

##### Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
secrétaire- recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc-Aurèle APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-03-14

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt